

**FEDECHOSSES**

# **POUR LE FEDERALISME**



Fédéchoses - \*F041\*

N° 41-42 - 1983 - 1&2

10 F

**dossier**

## **L'EUROPE ET L'ESPAGNE**

- La crise de l'Etat - providence en Europe
- Les limites de l'internationalisme

**NUMERO  
SPECIAL  
10 ANS**

Edité conjointement par

**PRESSE FEDERALISTE**

26 rue Sala - 69002 Lyon

**JEUNESSE EUROPEENNE FEDERALISTE**

17 rue du Faubourg Montmartre - 75009 Paris

# SOMMAIRE

- 3 Editorial  
Appel pour l'Europe
- 4 Dossier  
L'Europe et l'Espagne
- 5 Approche historique : le mouvement socialiste  
espagnol et l'Europe
- 7 L'économie espagnole
- 8 La situation économique espagnole
- 9 La place de l'Espagne dans la division internationale  
du travail
- 11 La question de la défense européenne
- 12 La défense espagnole et l'Europe
- 13 De Madrid à Bruxelles : la longue marche
- 14 Sortir de l'impasse avec l'Espagne et le Portugal
- 15 La crise de l'état-providence en Europe
- 17 L'Europe et ses partis politiques : l'adaptation  
nécessaire des structures.
- 18 Corse : la violence au quotidien
- 20 Les limites de l'internationalisme
- 22 Petite histoire du Parlement européen
- 24 Editorial : Dix ans déjà

## BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

NORMAL : 30 F

SOUTIEN : 50 F

MÉRITANT : 250 F

— Chèque à l'ordre de « Presse Fédéraliste »

— C.C.P. 2490 82 P LYON.

Ce journal vous a intéressé - SOUTENEZ-LE !

DIFFUSEZ-LE AUTOUR DE VOUS

(nos supplémentaires sur simple demande)

FEDECHOSSES

POUR LE FEDERALISME

PRESSE FEDERALISTE

26 RUE SALA - 69002  
LYON

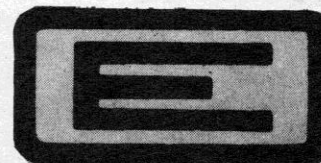
Directeur de la publication  
J.L. PREVEL

Comité de rédaction

J.F. BILLION  
F. BLANCHARD  
C. CABOCEL  
J.M. DUBOS  
A.M. GORDIANI  
M. JEUNE  
B. LESFARGUES  
J.P. PASDELOUP  
C. REVEYRAND  
B. SAINT-GAL

A.I.P.N. 48 rue Burdeau  
69001 LYON

Commissiion paritaire 56256



Ont collaboré à ce  
numéro :

J.F. BILLION  
C. CABOCEL  
P. GAUDRON  
P. JUNGHANS  
L. LEVI  
P. MARTIN  
J.P. PASDELOUP  
J.L. PREVEL  
P. SAUVAGET  
E. TOURNIER  
A. VAISMAN

Extraits de : *Crocodile*,  
*Kyrn*, *Socialisme et Liberté*.

Illustration de : *Humor  
español contemporano* (Ed.  
Masson et Cie, Paris,  
1971).



Nul ne contestera que la situation économique actuelle est dans l'ensemble loin d'être brillante. Aucun pays européen n'échappe à la crise générale qui a frappé le monde contemporain. Les solutions avancées un peu partout pour sortir de la spirale de la récession échouent. Chacun attend une hypothétique relance que les dirigeants politiques et les experts économiques nous promettent régulièrement tous les six mois. Il est frappant de constater qu'une des conséquences politiques de cette crise est la valse des gouvernements qui changent périodiquement, démontrant ainsi le désarroi de l'opinion publique qui ne sait plus à quelle idéologie se vouer pour surmonter les problèmes de l'heure. Autre drame, qui oblige à considérer que dans nos malheurs nous ne sommes pas autant à plaindre que cela, celui du Tiers-Monde. Aux problèmes qui sont traditionnellement les siens vient se superposer le surendettement de la plupart des pays qui le composent. Cette situation risque du reste de provoquer une crise financière sans précédent. De son côté l'Europe n'a pas utilisé à son profit la situation dégradée dans laquelle se trouvent plongés les Etats qui la composent.

L'unité européenne constitue pourtant une réponse à la crise. Hélas, la C.E.E. est loin d'être dans une situation brillante. Sans vouloir dresser un bilan notons simplement la difficulté des traités à assurer son fonctionnement actuel. Aussi, les fédéralistes disent qu'il faut en finir avec l'Europe à petits pas, l'heure est aux grandes décisions et pour cela le premier objectif est de faire sauter le carcan des Etats nations tout puissants, forts de leur égoïsme et qui empêchent l'émergence d'un Etat européen. Dans ce but, il convient de rassembler toute l'Europe et c'est pourquoi nous avons voulu présenter, dans ce numéro, l'Espagne et montrer en quoi son adhésion est une chance pour l'Europe.

Parallèlement, cette revue souhaite présenter les solutions des fédéralistes afin de dépasser la crise actuelle dans ses aspects sociaux, politiques et économiques.

**Patrice Sauvaget**

## MILAN 3, 4 et 5 décembre 1982 CONGRES DE L'UNION EUROPEENNE DES FEDERALISTES

### Appel pour l'Europe

Lors du XI<sup>e</sup> congrès statutaire de l'Union des fédéralistes européens (UEF) des 3, 4 et 5 décembre 1982, à Milan, la résolution suivante a été adoptée:

- Sans l'Europe, point de salut. C'est dans l'unité européenne que réside la force morale, politique et économique de nos Etats. Elle demeure la seule possibilité pour les Européens de construire un avenir digne de leur passé, de défendre et de développer la démocratie, de progresser vers la paix universelle et l'égalité de tous les peuples.
- Mais depuis quelques années, l'intégration européenne recule au lieu d'avancer. Les tentatives de donner consistance aux politiques communes, de renforcer la Communauté et de créer l'Union Européenne, ont échoué. Ces échecs étaient inévitables. Etant parvenue au stade de l'union douanière et agricole, l'intégration européenne ne pouvait aller de l'avant que dans la voie de l'union économique. Mais cette voie ne peut être parcourue sans monnaie européenne et sans exécutif européen capable de conduire une politique économique commune pour l'Europe.
- Tels sont les problèmes à résoudre. Le temps presse car les partis et les citoyens, à cause de cet arrêt du processus d'intégration, sont en train de perdre confiance dans la possibilité de construire l'Europe, de renforcer la coopération politique et de l'étendre aux secteurs de la sécurité et de la défense.
- L'heure est venue pour chacun de prendre ses propres responsabilités. Sans solution à l'échelle européenne pour les problèmes politiques, éco-

nomiques et sociaux les plus importants, nos Etats ne peuvent éviter la décadence et risquent la ruine. L'Union des fédéralistes européens invite donc les gouvernements et les partis à prendre les initiatives nécessaires pour la relance de l'intégration européenne. Seule la mauvaise volonté empêche de passer à la deuxième étape du S.M.E., c'est-à-dire à la monnaie européenne. Et seule la mauvaise volonté empêche de soutenir ouvertement le travail de la Commission institutionnelle du Parlement européen pour la réforme de la Communauté et la création d'un exécutif démocratique européen.

Quand le Parlement européen aura adopté le projet de réforme de la Communauté, les gouvernements et les partis se trouveront devant la responsabilité de se prononcer par oui ou par non. L'action favorable d'un seul gouvernement suffirait pour empêcher les autres gouvernements d'enterrer ce projet sans avoir à se prononcer ouvertement. C'est donc sur ce point qu'il faut agir. L'U.E.F. invite tous les citoyens, toutes les forces qui soutiennent l'Europe et tous les hommes politiques de bonne volonté à le faire. Par la même occasion, elle rappelle aux gouvernements l'œuvre d'Adenauer, de De Gasperi, de Schuman, de Spaak et de Monnet, et les invite à soutenir l'initiative constitutionnelle du Parlement européen.

Par le consensus des peuples et l'action créatrice des pères fondateurs, l'Europe est sur le point de franchir sans retour le seuil de son unité. Gâcher ce patrimoine historique, abandonner de nouveau l'Europe à la division, serait le pire des crimes.

## L'EUROPE ET L'ESPAGNE

L'Europe acceptera-t-elle de s'ouvrir au Sud, consentira-t-elle à l'élargissement de la Communauté Economique Européenne à l'Espagne et au Portugal ? La promesse en a été faite, il y a longtemps déjà. Une condition avait été mise : la marche vers la démocratie. L'Espagne a aujourd'hui un régime démocratique ; les récentes élections y ont prouvé que l'alternance était possible, que la vie démocratique est une réalité. De nouveaux obstacles sont alors soulevés : l'agriculture et l'industrie espagnoles se trouvent au banc des accusés. Concurrentes déloyales, elles risqueraient de mettre en péril la bonne santé économique de nombreuses régions de la CEE.

Le but de ce dossier est de remettre en perspective les tenants et les aboutissants de l'entrée de l'Espagne dans le Marché Commun. Face à l'absence de volonté politique, face à l'incompréhension, à l'ignorance, à la mauvaise foi même, il est nécessaire de souligner les enjeux, de montrer que l'élargissement de la Communauté Economique Européenne est une nécessité et une chance tant pour l'Espagne que pour l'Europe.

Ainsi, l'économie espagnole est-elle réellement une menace pour le reste de l'Europe ?

- quelles sont les conceptions européennes du nouveau gouvernement espagnol ?
- quelle est la place de l'Espagne dans une défense européenne ?
- quelle est l'insertion de l'Espagne dans les relations internationales ?

Tous ces thèmes représentent des zones d'ombre, de sous-information, de malentendus. Puisse ce dossier aider à les clarifier, il aura atteint son but.

Jean-Philippe Padeloup





# APPROCHE HISTORIQUE : LE MOUVEMENT SOCIALISTE ESPAGNOL ET L'EUROPE

## Histoire du mouvement socialiste en Espagne :

L'histoire du mouvement ouvrier espagnol est d'abord marqué par l'opposition entre socialistes et anarchistes. **Bakounine**, en 1864, est le premier à envoyer en Espagne un représentant pour faire de la propagande en vue de la création d'une section de l'Internationale. L'anarchisme trouve très vite dans ce pays un terrain favorable à son épanouissement. Ainsi est créée en 1868 « *l'Alianza de la democracia social* », première section de la Première Internationale. Il s'agit alors d'une organisation de masse. Interdite en 1872, elle survit dans la clandestinité. Une grande partie de ses membres se recrute parmi les travailleurs agricoles, notamment en Andalousie. Après bien des tribulations et la violente querelle entre **Bakounine** et **Marx**, les anarchistes se regroupent dans une organisation « *Solidaridad obrera* » qui devait devenir en 1927, la « *Federación anarquista Ibérica* » (F.A.I.).

En 1871, le gendre de **Marx**, **Paul Lafargue** se réfugie en Espagne après l'écrasement de la Commune de Paris. Né à Cuba, il connaît très bien l'espagnol. Aussi, sous sa direction, une tendance marxiste prend du poids au sein de la section espagnole de l'Internationale. D'abord écartés de la section espagnole de l'Internationale **Lafargue** et ses partisans profitent de l'exclusion des amis de **Bakounine** de l'Internationale pour reconstituer un nouveau comité qui fut reconnu par Londres. Les socialistes l'emportent donc sur les anarchistes. Le 2 mai 1879, est créé le « *Partido socialista obrero español* » (P.S.O.E.). Pourtant il fallut attendre 1888, pour que tous les groupes locaux s'unissent au sein d'une même organisation. Le parti prend très vite de l'importance, mais aligne son programme sur les thèses du parti ouvrier français de **Jules Guesde**. A la même époque se constitue avec les mêmes personnes le syndicat U.G.T. A l'origine de nombreux syndicats de branches anarchistes se rallient à ce syndicat. Mais très vite l'opposition entre les deux tendances du mouvement ouvrier espagnol entraîne la constitution d'un syndicat anarchiste, la C.N.T.. Comme la centrale syndicale française C.G.T. lors du congrès d'Amiens, la C.N.T. proclame son indépendance vis à vis de toute organisation politique. Le mouvement ouvrier espagnol subit alors très fortement l'influence française ; il va s'en détacher pour avoir une vision spécifique avec la grande guerre qui rompt les liens entre les différentes organisations.

Contrairement à la France, une majorité du parti socialiste refuse l'adhésion à la Troisième Internationale. Le résultat en est qu'un très petit nombre de militants le quitte pour fonder le parti communiste qui ne parvint pas à prendre de l'importance ni à se développer. De la même façon, U.G.T. et C.N.T. refusent à une écrasante majorité de se rallier au **Kommintern**. Avec le Stalinisme, le parti communiste connaît une scission qui entraîne la création du P.O.U.M. (proche de Trotski). Avec la proclamation de la république en 1932, les anarchistes, par peur de la réaction anti-républicaine, sont amenés à se rapprocher des socialistes. **Largo Caballero**, le populaire dirigeant socialiste de l'U.G.T. est l'artisan de ce rapprochement qui se traduit par l'entrée de trois anarchistes au gouvernement du *Frente Popular*. Le parti communiste va,

lui, profiter de la guerre civile pour augmenter son poids au sein de la classe ouvrière, mais ce phénomène aura pour conséquence de rapprocher définitivement socialistes et anarchistes. En 1936 le P.S.O.E. était assurément la plus puissante organisation de toute la gauche. La victoire des nationalistes va anéantir son infrastructure et entraîner l'exil de ses dirigeants.

Ce résumé rapide de l'histoire du mouvement ouvrier permet de « poser le décor ». Le mouvement socialiste devra repartir de zéro, d'autant qu'il n'égale pas dans la clandestinité l'importance du mouvement communiste. Pendant toute la dictature franquiste, les socialistes survivent en exil. Ils vont aussi cultiver le mythe du souvenir, se regrouper autour de leurs vieux dirigeants. Heureusement un homme jeune va réussir à sortir de sa torpeur le P.S.O.E.

## Le renouveau du parti socialiste espagnol

Dans la clandestinité le parti socialiste espagnol n'a ni la vitalité du parti communiste ni son rôle de résistance au franquisme. Il va pourtant se reconstituer assez rapidement. Réfugié à Toulouse et dirigé par **Rodolfo Llopis** le P.S.O.E. se montre peu favorable à une unité d'action avec les autres organisations antifranquistes. La tendance dite « intérieure » s'oppose assez rapidement aux exilés qui de l'extérieur prétendent diriger le parti. Elle leur reproche notamment leur côté passéiste et leur sclérose. En 1967 le groupe des socialistes de l'intérieur emmené par **Tierno Galvan** (\*) fait scission et fonde le parti socialiste de l'intérieur qui devient en 1974 le *partido socialista popular* (P.S.P.). Les principaux points de son programme qui se veut tiers-mondiste et progressiste, sont l'autogestion et le fédéralisme sous l'aspect d'une nouvelle approche régionaliste pour résoudre notamment les problèmes basque et catalan. Ce parti se sent idéologiquement proche du P.S.U. français et des organisations progressistes méditerranéennes. Pourtant une fraction du vieux P.S.O.E. avait été frappée par la reconstruction rapide du parti socialiste français. Ce groupe dirigé par un jeune avocat andalou **Felipe Gonzales** rassemble une partie des exilés récents ainsi que la plus grande partie des cadres clandestins. En octobre 1974 au congrès de Suresnes **Felipe Gonzales** prend la direction du P.S.O.E.. La vieille direction fait scission et formera le parti social-démocrate.

La résurrection du parti socialiste ouvrier espagnol va donc subir l'influence du parti socialiste français, mais aussi du S.P.D. allemand. En effet, l'Internationale socialiste va peser de tout son poids et de celui de ses finances pour reconstituer un puissant parti socialiste espagnol. La conséquence est double. D'une part le P.S.O.E. reprend à son compte une partie de la recherche idéologique et du renouvellement socialiste menés par le parti socialiste français, mais en même temps il rejette sous l'influence allemande tout idée de compromis avec les communistes et va très vite opter pour la modération des revendications sociales. C'est sous ce double parrainage que va se reconstituer un parti socialiste qui bénéficie des largesses de l'Internationale. Le premier congrès en Espagne depuis la guerre civile se tient à Madrid en décembre 1976, **Felipe Gonzales** y fait triompher une ligne très modérée.

Les premières élections libres ont lieu le 15 juin 1977. Tout le monde pense que le P.C.E. va réaliser un meilleur score électoral que le P.S.O.E. contre qui jouent sa faiblesse militante (il n'a que 20000 adhérents environ) et son rôle peu important durant la période qui vient de s'achever avec la mort de **Franco**, alors qu'il doit lutter en outre contre la concurrence d'un autre parti socialiste (le P.S.P.) et du parti social-démocrate. Pourtant comme devait le déclarer son secrétaire général **Felipe Gonzales**, le P.S.O.E. bénéficiait de deux atouts : il représente pour de nombreux espagnols toute une partie de l'histoire sociale du pays ; son aura émotionnelle dépasse son poids réel. Toujours selon **Felipe Gonzales** le P.S.O.E. sans campagne électorale devait faire 20 % des voix, le surplus étant lié à un programme qui ne peut que

séduire une fraction de l'électorat puisque le P.S.O.E. se transforme en parti attrape-tout. Au cours de la campagne les dirigeants socialistes mettent en avant leurs liens avec les sociaux-démocrates qui gouvernent un peu partout en Europe et leur volonté de parvenir à l'adhésion de l'Espagne à la C.E.E.. Les élections sont une victoire pour le P.S.O.E. qui obtient 26,6 % des voix et 116 députés. Il est le second parti d'Espagne. Le P.S.P. n'obtient que 3 députés et le parti communiste doit se contenter de 8 % des voix et de 19 députés. Après sa reconstruction le P.S.O.E. peut passer à l'étape suivante : la conquête démocratique du pouvoir.

## La conquête du pouvoir : une œuvre délicate menée à bien

L'arrivée au pouvoir des socialistes espagnols ne s'est pas réalisée de façon simple bien au contraire. Nous ne prétendons pas ici retracer tout le cheminement qui a permis leur victoire de 1982.

Les élections municipales en Espagne du 3 avril 1979 entraînent l'entrée en force des socialistes dans de nombreuses municipalités. Le P.S.O.E. va être appelé à gérer des villes comme Madrid ou Barcelone. Pourtant les élections législatives anticipées en mars de la même année avaient vu l'U.C.D. résister à la poussée des socialistes. Ceux-ci, bien qu'obtenant aux alentours de 30 % des voix n'ont que 121 sièges, le P.C.E. progressant plus nettement (il ne faut pas comparer le nombre de sièges obtenus lors de l'élection de la Constituante et lors de l'élection législative, le nombre total des députés n'est en effet pas le même).

Durant toute cette période **Felipe Gonzales** s'attache à faire de son parti une grande organisation de gauche modérée. D'une part il réunit le P.S.O.E. et le P.S.P., dont le leader **Tierno Galvan** devient maire de Madrid. D'autre part il met sa démission dans la balance pour obtenir la « démarxisation » idéologique du parti par l'abandon de toute référence à cette doctrine lors du congrès de 1979. A cet égard on ne peut être que frappé de la ressemblance avec les décisions du S.P.D. qui lors du congrès de Bad-Godesberg au début des années 60 renonce lui aussi à toute référence marxiste ce qui lui permet de parvenir dès 1969 au pouvoir. Ce virage réalisé, c'est un parti moderne proche des partis sociaux-démocrates européens qui apparaît. Par opposition au parti socialiste français, le P.S.O.E. apparaît comme délié des vieilles lunes idéologiques. Tout en faisant siens certains des efforts des socialistes français en vue de l'émergence d'une nouvelle idéologie socialiste. On peut considérer qu'en rejetant l'alliance avec le P.C.E., en soutenant des positions régionalistes et autogestionnaires, le P.S.O.E. se trouve proche des thèses défendues par le courant **Rocard** au sein du parti socialiste français ; on ne peut que trouver étrange la nomination de **Pierre Guidoni** comme ambassadeur à Madrid car en effet, bien qu'ami personnel de **Felipe Gonzales**, son socialisme est aux antipodes de celui qu'il professe.

Le P.S.O.E. va profiter de la situation économique désastreuse de l'Espagne (qui entraîne la décomposition du parti du centre l'U.C.D.) et de la débâcle que subit le P.C.E. à la suite des fautes commises par son secrétaire général **Santiago Carillo**. Le P.S.O.E. n'est pas un parti de masse puisque ses adhérents ne sont guère plus de 100 000 ; il dispose cependant d'un relais syndical, l'U.G.T., qui a reconquis sa place de premier syndicat malgré le poids certain du syndicat communiste des commissions ouvrières (animé par le résistant antifranquiste **Camacho**) qui professant des positions euro-communistes est assez proche des socialistes (assez du moins pour leur accorder une certaine confiance). Les élections d'octobre 1982 amènent le triomphe de **Felipe Gonzales** et de son parti qui obtient la majorité absolue des sièges avec 200 députés et plus de 46 % des voix. **Felipe Gonzales** est nommé par le Roi président du conseil. Une nouvelle étape s'ouvre pour le P.S.O.E. : gérer l'Espagne et prouver sa capacité à instaurer un socialisme modéré à la mode espagnole.

Et l'Europe ? Elle reste au cœur des préoccupations des socialistes espagnols. Ceux-ci qui n'ont pas approuvé

*Humor español contemporáneo*



l'entrée de l'Espagne dans l'O.T.A.N. se gardent bien au pouvoir d'en sortir, car l'intégration au sein du pacte atlantique représente un premier pas vers l'Europe et devrait surtout permettre de consolider la démocratie qui apparaît toujours à la merci d'un coup d'état militaire même si sa menace tend à disparaître à l'horizon. Dans cet esprit, les socialistes, comme avant eux les centristes, sont décidés à tout faire pour parvenir à adhérer au Marché Commun. La campagne électorale a tourné autour de cette grave question. Pour l'Espagne l'adhésion à la C.E.E. représente en plus de la consolidation de la démocratie, un moyen de sortir le pays de la crise ou du moins d'améliorer sa situation et d'éviter de nouvelles dégradations économiques qui seraient fatales à la démocratie.

Dans cette perspective, le P.S.O.E., au cours de la campagne électorale a défendu le thème de l'adhésion. Le nouveau ministre des Affaires Etrangères **Fernando Moran** essaye de vaincre les résistances de Paris. C'est le sens de la visite qu'il a faite en France les 10 et 11 janvier. On peut dire que le P.S.O.E. est plus à même de réussir que les centristes car si la volonté de l'intégration est toujours aussi forte elle rencontre un meilleur écho au sein du gouvernement socialiste français qu'au sein du gouvernement précédent. Le changement d'équipe à Madrid représente un espoir pour la réorganisation de l'Europe en direction de la Méditerranée.

Le P.S.O.E. qui a bénéficié de l'évolution profonde de la société espagnole dispose d'atouts importants pour faire prévaloir les avantages de l'adhésion espagnole.

Pour le reste la position de l'Espagne est plus floue. Pourtant ce pays ne sera certainement pas la nation qui s'opposera le plus à une intégration plus poussée au sein de la communauté politique européenne si elle parvient un jour à se réaliser. Les égoïsmes sacrés semblent moins importants en son sein que dans de nombreux pays déjà membres de la C.E.E. Enfin le consensus autour de l'adhésion semble rassembler la totalité de la classe politique et de la société espagnole.

**Patrice Sauvaget**

\* **Tierno Galvan** fondateur du P.S.P. était également à l'époque l'un des principaux responsables et animateurs de la section espagnole de l'U.E.F. Constantement réélu au Comité Fédéral de cette organisation il était régulièrement empêché de participer à ses congrès européens par la police franquiste qui lui retirait à chaque fois son passeport... ce qui déclenchait avec la même régularité les applaudissements et encouragements des militants (n.d.l.r.).



# L'ECONOMIE ESPAGNOLE

Dixième puissance industrielle devant les Pays-Bas mais derrière le Brésil et le Canada, un taux de croissance du P.I.B. supérieur de 1960 à 1975 de 3 à 4 points à celui des 9 pays de la C.E.E., une richesse par habitant située juste après celle de l'Italie et de la Grande-Bretagne, l'Espagne n'est plus le pays européen distancé durant les années 50.

Elle s'est dotée d'une économie moderne, efficace, au prix d'un développement fort rapide de 1960 à 1980.

En 20 ans, l'Espagne a brulé les étapes, bouleversant ses structures de production, s'ouvrant sur l'extérieur : véritable mutation incomplètement réalisée que la crise est venue entraver.

Un tel bond de croissance, un tel bouleversement dans la nature du développement ne peuvent être effectifs que par le biais d'une mutation du système productif. L'Espagne a évolué d'un système productif agricole et autarcique à un système de type industriel et ouvert sur le monde. L'agriculture voit sa part dans le P.I.B. passer de 25 % en 1961 à 9 % en 1975. L'industrie se stabilise autour de 38 à 40 %. Les services évoluent de 37 % en 1961 à 50 % en 1975.

Le déclin de l'agriculture est très rapide. La population employée en son sein représentait 40 % de la population active en 1960, 17 % en 1981 (chiffre certes encore élevé par rapport au taux de la C.E.E.) mais sa part dans le P.I.B., nous l'avons vu, commence à devenir résiduelle. Le processus qui a frappé l'agriculture espagnole est double — processus d'intégration au système de production agricole des technologies nouvelles, ce qui a produit des effets similaires à ceux constatés en France lors des années 50/70 — crise au sein d'une partie du monde paysan espagnol (celle représentée par les 57 % d'exploitations ayant moins de 5 ha) du fait d'une impossibilité d'adaptation à un mode de production d'un caractère compétitif similaire à celui des latifundias. Avec sa dualité, l'agriculture espagnole est certes pour partie fort performante mais ne couvre que les 2/3 des besoins du peuple espagnol.

L'industrie, lieu véritable de croissance et de développement, a subi de profondes mutations même si sa part dans le P.I.B. n'a pas fondamentalement évolué. L'Espagne, dont l'industrie au début de la période était concentrée sur les industries légères et de consommation, a porté son effort entre 1960 et 1980 sur le développement des industries lourdes en vue de disposer de la base indispensable à un développement des industries de transformation. Il se met en place un véritable dualisme industriel : deux secteurs pour lequel les enjeux sont différents, pour lesquels l'attention des gouvernants est différente selon que l'on s'intéresse à l'intégration de l'Espagne dans l'économie mondiale ou que l'on se préoccupe de l'emploi.

On ne peut parler de l'Espagne sans aborder, même succinctement le rôle joué par le tourisme dans le bouleversement des structures économiques. Le nombre annuel de touristes égale celui de la population : 35 à 40 millions de touristes par an, véritable ruée de population européenne vers une région présentée comme un pays-carte postale. Le tourisme représente 4 % du P.I.B., mais permet surtout de couvrir la quasi-totalité du déficit du commerce extérieur.

De telles évolutions trouvent pour partie leur origine dans l'état de croissance généralisée des années 60, dans le retard que l'Espagne devait combler, dans ses possibilités d'exploiter des avantages, des potentialités lui permettant de s'insérer dans l'économie mondiale avec succès, mais il faut aussi analyser de tels bouleversements comme le fruit d'un changement dans le choix du modèle de développement. L'économie espagnole, lors de sa première période d'industrialisation (1875-1975) a été marquée par un souci d'indépendance, l'objectif étant l'élaboration d'une économie nationale autonome dans le sens où la production devait

satisfaire le marché intérieur et où l'investissement devait être le fait d'agents nationaux. La politique économique suivie va, de ce fait, s'appuyer sur le protectionnisme, sur la constitution d'un bloc financier national, sur une certaine intervention de l'Etat.

Le début de la période franquiste (de 1939 à 1955) va renforcer toutes ces dispositions, créant un véritable modèle de développement autarcique caractérisé par une sévère politique de substitution des importations, une politique en faveur des milieux financiers nationaux, un contrôle et une répression de la classe ouvrière. Mais ce type de développement fut synonyme, lors de cette période, de stagnation de la croissance, notamment parce que l'Espagne ne pouvait se dégager de sa contrainte extérieure. A dater de 1955-1959, une remise en cause de ce développement autarcique est effectuée. Le nouveau mode de développement peut être caractérisé par une ouverture sur l'extérieur et une libéralisation de l'activité économique. Le poids des importations a doublé de 1959 à 1978, celui des exportations ayant triplé sur la même période. Les frontières sont donc ouvertes malgré l'existence d'une protection tarifaire toujours présente.

Des plans de développement sont mis en place, définissant les filières à privilégier. Mais le fait marquant est l'abandon du caractère national du financement des investissements et l'acceptation d'une certaine dépendance vis à vis de l'étranger. Les investissements étrangers, tout en étant soumis à autorisation préalable, sont recherchés à partir de 1960. Cette politique a permis de faire en sorte que le taux d'investissement passe de 15 % en 1959 à 22 % en 1970. Les capitaux étrangers se sont surtout concentrés dans le secteur industriel (80 % du total), privilégiant en son sein les industries lourdes, la chimie, les transports (30 % pour les automobiles). L'attrait de l'Espagne pour les capitaux étrangers est certes fonction des potentialités du marché espagnol, mais aussi de sa place dans la division internationale du travail. Elle est qualifiée dans les années 60 de nouveau pays industriel, source de croissance, d'intégration dans la demande mondiale, ayant un type de spécialisation répondant aux choix et désirs des capitaux étrangers. L'Espagne malgré la réalité de ses performances économiques, malgré l'étendue de ses mutations, a néanmoins engendré une croissance déséquilibrée, source d'inégalité. Les mutations n'ont pas été pleinement effectuées, ses structures gardant la trace de son passé. De plus la société espagnole est une société inégalitaire en terme de répartition des revenus, ainsi qu'en terme de développement spatial.

L'agriculture n'a pas atteint un niveau de compétitivité équivalent à celui des pays de la C.E.E. ; le taux de mécanisation est faible (inférieur de 40 % à celui de la C.E.E.) ; la structure des exploitations n'a pas évolué dans un sens favorable ; le pourcentage des petites exploitations a augmenté (il en reste encore 600 000 de moins de 1 hectare) alors que dans le même temps, la part des terres qui leur était attribuée diminuait. L'agriculture espagnole n'a pas atteint son niveau de maturité.

L'industrie, elle-même, comporte en son sein un véritable capitalisme artisanal : 80 % des entreprises ont moins de 6 salariés. Il n'y a pas véritablement d'entreprise de dimension européenne (15 entreprises espagnoles seulement dans les 500 premières). Cela signifie que le tissu industriel est composé d'entreprises moyennes avec certes les avantages que cela représente mais aussi les inconvénients : peu de possibilité de recherche, faible stabilité financière, peu de capacité d'attaque d'importants marchés étrangers, tendance à la conservation de structures sociales héritées du franquisme (refus du syndicalisme de type européen).

La croissance n'a pas réussi à estomper les grandes inégalités de revenus : la société espagnole est la plus inégalitaire des pays développés. De plus la croissance des vingt dernières années a augmenté les écarts de développement qui existaient entre les différentes régions. La Catalogne, le Pays Basque, Madrid réalisent 46 % du P.I.B. pour 35 % de la population et ont reçu 70 % des investissements étrangers...

L'économie espagnole n'est pas restée en dehors de la crise, elle a été frappée dès 1975-1977 et nous étudierons cet aspect dans un autre article. Il faut seulement observer dès maintenant que si l'Espagne dispose naturellement de potentialités pour sortir de la crise : mobilité de ses structures, tissu industriel particulièrement jeune, bonne spécialisation mondiale, elle a aussi des handicaps constitués par l'ensemble des aspects négatifs de la croissance que nous venons de souligner.

Claude Cabocel

## LA SITUATION ECONOMIQUE ESPAGNOLE

L'Espagne, où depuis 20 ans toute référence à l'économie signifiait croissance, développement, est depuis 7 ans dans une situation économique difficile. La croissance est quasi bloquée, l'inflation persiste, l'investissement stagne, le chômage atteint un taux des plus élevés au sein de l'O.C.D.E. (voir tableau en note 1)

Comment ce contraste avec la situation espagnole des années 60 est-il possible ?

Il faut toujours rechercher les causes d'une crise dans le passé : elle n'est que la constatation de détériorations, de mutations plus ou moins rapides.

L'économie espagnole est profondément duale, un pan de l'économie est performant, l'autre est resté fort traditionnel. En période de pleine croissance mondiale, le pan de l'économie performant tourné pour partie vers l'extérieur est tiré par la demande mondiale. Le secteur traditionnel est lui-même tiré par cet environnement national. Le secteur performant (sidérurgie, construction navale, chimie) a dû affronter dès 1974 un environnement international défavorable et donc une croissance très faible. La croissance du secteur traditionnel s'est alors arrêtée car elle n'était plus tirée par le secteur performant.

Parallèlement à cela, l'Espagne a une structure économique inflationniste (6 % par an de 55 à 74), de ce fait, dès 1974, le niveau d'inflation est devenu très élevé (15 % en moyenne sur la période avec une pointe de 25 % en 1977).

La politique menée pour la contrecarrer (pacte de la Moncloa) cherche à réduire le déficit budgétaire, à limiter la hausse des salaires et de la masse monétaire. Ce type de politique a pour conséquence première de réduire la demande intérieure, donc de réduire les possibilités d'accroître la production. La seule échappatoire réside dans la croissance des exportations, opération délicate puisque la demande mondiale est elle-même dépressive.

Parallèlement à ce marasme de la demande intérieure, cause de marasme de la production industrielle et donc de chômage (ce qui permet au processus de crise de s'auto entretenir), il se produit, depuis la mort de Franco, un certain refus d'investir de la part des milieux d'affaires. Alors que les capitaux étrangers continuent, malgré la crise, d'affluer (malgré un ralentissement en 74/75) les milieux d'affaires espagnols font preuve d'attentisme, dû pour partie, certes, à la mauvaise conjoncture et aux anticipations négatives, mais pour une autre part à l'installation de la démocratie.

Sans investissement, il ne peut y avoir de sortie de crise. Le secteur public ne semble pas avoir le poids nécessaire pour pallier les défaillances répétées du privé. Des efforts ont déjà été effectués pour augmenter son rôle mais il semble qu'il n'y ait que peu d'effets d'entraînement.

La conséquence première d'une telle évolution de l'économie espagnole apparaît lors de l'étude de l'emploi.

Le chômage prend en Espagne des proportions inquiétantes et atteint 16 % de la population active (soit le double du taux de chômage français) et atteint dans certaines régions ou villes 25 à 30 % de la population active.

Une telle croissance régulière du taux de chômage ne peut que renforcer la dépression de la demande intérieure et enfoncer le pays dans un processus de régression.

Les syndicats ont accepté en juin 82 de voir réduire le pouvoir d'achat des salariés de 2 % en réponse à une revendication des industriels qui voyaient dans l'augmentation des coûts salariaux une des causes de leur impossibilité d'investir. Des facilités, d'autre part, ont été faites aux entreprises (allègement des charges, crédits...). A ce niveau la question que nous devons nous poser est la suivante : pourquoi un tel type de politique marcherait-il en Espagne alors qu'il a échoué partout ailleurs ? A quoi cela sert-il de fournir aux entreprises privées les moyens financiers d'investir si pour les lui offrir nous supprimons les conditions nécessaires à l'investissement. Ce phénomène est présent en Espagne, complété d'une volonté évidente d'atteindre une stabilisation politique (le processus de mise en place de la démocratie est perçu par les milieux d'affaires comme source de chaos). Avec une telle attitude l'Espagne ne peut que s'enfermer dans la crise.

Les élections du 28 octobre 82 ont installé au pouvoir le P.S.O.E. dont le programme économique diverge des politiques décrites précédemment. D'inspiration Keynésienne, voulant relancer la demande par les investissements publics et privés, luttant contre l'inflation par une modération des salaires, les socialistes espagnols ont pour premier objectif l'emploi. De nombreuses similitudes sont présentes entre les programmes espagnol et français.

A quand la rigueur en Espagne ?

Claude Cabocel

(1)	Année	Croissance	Inflation	Chômage
	76	3 %	14,9 %	5 %
	78	1,9 %	20 %	7,5 %
	80	1,2 %	15,5 %	11,5 %
	81	0,3 %	14,5 %	14,4 %
	82	1,5 %	15 %	16 %



# LA PLACE DE L'ESPAGNE DANS LA DIVISION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

La division internationale du travail, mise en place depuis le début des années 50, a provoqué une forte mutation de l'économie mondiale qui s'est traduite par un profond mouvement d'internationalisation.

Ce mouvement pouvant se caractériser ainsi :

- un taux annuel moyen de croissance du commerce mondial supérieur à celui de la production, (7,3 % contre 5,6 % pour la période 1948/1971) (1),
- un commerce caractérisé par de forts échanges intrabranches entre pays industrialisés (2),
- une décomposition internationale des processus productifs, c'est-à-dire : la production d'un bien se trouve séparée en opérations distinctes, effectuées dans des pays différents (3),
- le développement d'une internationalisation financière (cf. le rôle des euro-marchés).

Enfin, ce mouvement se trouve structuré par une économie hégémonique qui, pour un temps, impulse et régule le processus de composition au niveau international, les USA remplissant ce rôle depuis 1945.

Mais le mouvement n'est pas stable, de nombreux développements sont intervenus depuis 15 ans et nous pouvons noter :

- le développement d'investissements croisés entre les pays industrialisés et, la plupart du temps, dans les mêmes branches (4),
- une recomposition par le développement d'échanges de produits manufacturés dans les relations Nord-Sud. La part de ces produits dans les exportations des pays en voie de développement est passée de 11 % en 1960 à 26 % en 1975, et devrait atteindre 43 % en 1985 (5), les nouveaux pays industrialisés participant maintenant aux échanges de technologie (6),
- la remise en cause du rôle régulateur de l'économie hégémonique.

Cet article va essayer de situer l'Espagne dans la division internationale du travail, aspect important, car c'est en fonction de sa place qu'il faut examiner les conséquences de son entrée dans la CEE.

Trois points seront étudiés, d'une part, sa place dans la hiérarchie internationale, d'autre part, en utilisant le concept d'adéquation à la Demande Mondiale, nous montrerons que l'Espagne a connu un important mouvement de recomposition lui permettant d'évoluer dans cette hiérarchie, enfin, nous verrons le rôle particulier qu'elle occupe au niveau des investissements directs internationaux.

## 1) L'ESPAGNE ET LA HIERARCHIE INTERNATIONALE

Pour caractériser la place d'un pays dans la hiérarchie internationale, l'on peut retenir, comme première approche, l'étude des soldes bilatéraux.

### A) la relation : Pays leaders/Espagne

La caractéristique d'un pays leader est d'être capable d'impulser des normes de production et de consommation, d'abord dans son propre système productif et, ensuite, de la diffuser internationalement. Plus précisément, ce pays ne subit pas de contraintes de diffusion et de débouchés.

Trois pays font partie de ce groupe : USA, RFA, et Japon.

CAF/FOB 1976 1977 1978 1979 1980

ESPAGNE/USA	-	-	-	-	-
ESPAGNE/RFA	-	-	-	-	-
ESPAGNE/JAPON	-	-	-	-	-

Relations bilatérales - Signe du solde (7)

L'Espagne est très fortement déficitaire dans ses échanges avec les pays leaders. En 1980, le déficit cumulé avec ces pays représentait 4,5 milliards de \$, soit 34 % du déficit total. Le plus fort déséquilibre s'établissant dans la relation Espagne/USA avec 3,2 milliards de \$.

### B) la relation CEE/Espagne

CAF/FOB 1976 1977 1978 1979 1980

ESPAGNE/CEE (9)	-	-	-	-	-
ESPAGNE/France	-	+	+	+	+
ESPAGNE/G.B.	-	-	-	+	-
ESPAGNE/Italie	-	-	-	-	-
ESPAGNE/P-Bas	-	-	-	=	+
ESPAGNE/Lux.	-	-	+	+	+
ESPAGNE/Grèce	+	+	+	+	+
ESPAGNE/Port.	+	+	+	+	+

Relations bilatérales - Signe du solde (7)

L'Espagne se trouve globalement déficitaire avec la CEE, mais il faut quand même noter une réduction du déficit, le taux de couverture (c'est-à-dire : exportations/importations), passant de 71 en 1976 à 98 en 1980. Cette réduction est le fait d'une amélioration des échanges avec la France, et de la réduction du déséquilibre avec l'Italie, la G.B. et les Pays-Bas.

TAUX DE COUVERTURE	1976	1980
France	77	106
Italie	45	96
G.B.	82	93
P-Bas	98	108

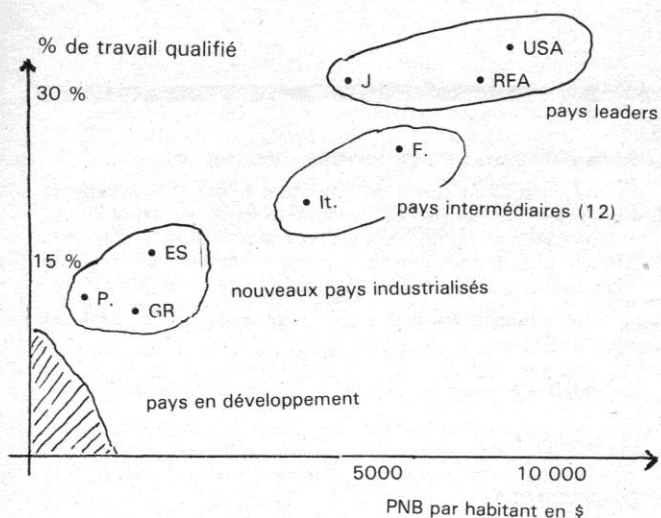
N.B : quand le taux est supérieur à 100, cela signifie que la balance commerciale est excédentaire.

Ces premiers chiffres confirment l'intégration de l'Espagne aux échanges de produits manufacturés entre pays industrialisés (8).

### C) l'intégration de l'Espagne

Elle a pour fondement la mise en valeur des dotations factorielles, c'est-à-dire dans le cas de l'Espagne, une spécialisation dans des produits à travail peu qualifié. La part des travailleurs qualifiés dans l'emploi total est de 15 % (9). Cette intégration pouvant se traduire au niveau de la hiérarchie internationale par une remontée dans certains secteurs (10).

La répartition en terme de qualification du travail donne le graphique suivant : (11)



ES = Espagne / P = Portugal / GR = Grèce / It = Italie  
F = France / J = Japon.

L'entrée des pays du Sud (Espagne, Portugal et Grèce) dans la CEE, posera du fait de leur structure, comme le montre le graphique, de nombreux problèmes de recomposition. La politique de reconversion allemande permet à la RFA d'abandonner certaines productions pour se spécialiser dans des produits demandant plus de travail qualifié. Le cas de la France est plus ambigu, car plus proche de ces pays, au niveau de la qualification du travail, elle va en subir plus directement la concurrence.

Pour mieux préciser la place de l'Espagne dans la division internationale du travail, il est intéressant d'examiner le mouvement de recomposition qu'elle a subi.

### III) L'ESPAGNE ET LA DEMANDE MONDIALE

#### A) Méthode

Dans le cadre de cet article, nous avons choisi d'utiliser une étude faite au CEPII (13) portant sur la période 1970-1977, et sur le secteur manufacturier qui « demeure l'instrument essentiel pour déterminer tant l'insertion internationale de chaque pays que la transformation des modes de croissance. »

Le but de l'étude est de préciser par produit et par pays l'adéquation à la demande (14). Un double classement sert de problématique de départ, d'une part, « on classe les produits sur des "échelles de demande" dont les taux de croissance représentent les degrés », par exemple, nous aurons des produits progressifs à forte demande, et régressifs à faible demande. Le but pour un pays étant d'exporter des produits progressifs, et d'importer des produits régressifs. D'autre part, on réalise une typologie de la spécialisation, en dégageant les critères d'engagement, de dégageant, et de stabilité par produits.

Le double classement permet d'obtenir un indicateur synthétique (cadré sur une échelle variant de -100 à +100) et permettant donc de juger de la qualité de la spécialisation d'une économie.

#### B) les résultats

Le premier indicateur dit de tendance observé permet de saisir l'adaptation ou l'inadaptation de chaque économie au cours de la période. L'Espagne connaît un résultat nettement favorable (+12,6) qui lui permet d'être au quatrième rang du classement, bien au-dessus de l'indicateur communautaire (+4,7). Ce bon résultat illustre le rapide mouvement de recomposition qu'elle a connu.

	indicateur de tendance observé sur		Indicateur d'avenir partant de 70-77 (Rang)	
	70-77	(Rang)		
USA	-3,8	(7)	-14,2	(12)
Japon	+24,2	(1)	+50,4	(1)
CEE	+4,7		+6,8	
Bel + Lux.	+17,0	(2)	+10,5	(5)
Danemark	-3,9	(8)	+0,6	(10)
France	+16,7	(3)	+6,2	(8)
Irlande	-7,7	(10)	+16,5	(2)
Italie	-6,9	(9)	+12,0	(4)
Pays-Bas	+11,5	(5)	+12,1	(3)
RFA	+5,4	(6)	+6,4	(7)
R-Uni	-10,1	(12)	-14,3	(13)
Espagne	+12,6	(4)	+4,7	(9)
Grèce	-11,4	(13)	-13,8	(11)
Portugal	-9,7	(11)	+6,8	(6)

Source : Chelem-CEPII

L'indicateur d'avenir partant juge la capacité d'adaptation sur la filière métallique. La filière métallique part des minerais ferreux et non-ferreux ; les métaux sont des produits manufacturés de base, qui sont utilisés pour la fabrication des biens intermédiaires, puis donnent en bout de filière des produits électromécaniques destinés à l'équipement ou à la consommation. Cette filière connaît une intense restructuration, d'un côté, les produits traditionnels de la mécanique lourde et de la construction électrique ont un taux de croissance faible, et, de l'autre, le matériel de précision, et surtout les produits de l'industrie électronique connaissent une forte demande. Cet indicateur permet donc d'intégrer l'avenir. L'Espagne, tout en ayant un indicateur positif, se trouve en 9ème position et en dessous de la moyenne communautaire (+4,7 contre +6,8).

De profonds mouvements ont affecté l'économie espagnole pendant cette période, et sur cette filière. Le début de la période était marqué par d'importants déficits. Ensuite de nets progrès ont été faits : une reconquête du marché intérieur pour le matériel de BTP, la matériel agricole, les machines outils, un pôle de compétitivité a été créé dans le secteur automobile, et un engagement est à noter dans les matériels de télécommunications.

Mais un tel mouvement de recomposition ne peut s'interpréter pour les pays du sud, et en particulier pour l'Espagne, sans une étude de la stratégie des firmes multinationales qui réalisent un vaste mouvement de délocalisation pour profiter des dotations factorielles « naturelles » d'un pays.

### III L'ESPAGNE ET LES INVESTISSEMENTS DIRECTS INTERNATIONAUX

#### A) Firmes multinationales et transformation de la position hiérarchique d'un pays

F. Vellas fait remarquer très justement : « Les firmes multinationales en investissant à l'étranger puis en exportant de différents pays participent de plus en plus au commerce international. Elles modifient les courants d'échanges traditionnels entre les pays et contribuent à accentuer et parfois à transformer la spécialisation internationale d'un grand nombre de pays ». (15)

#### NOTES

(1) D'après W.W. Rostow, *the World Economy : History and Prospect*, University of Texas Press. (Pour le taux de croissance de l'industrie mondiale il faut remonter à la période 1900-1913 avec 4,2 %, et pour le commerce mondial à celle de 1940-1950 avec 6,5 %)

(2) Il y a échanges croisés quand le flux des exportations et celui des importations tendent à être similaires dans une même branche (cf. B. Lassudrie-Duchêne et J.L. Mucchielli, *Les échanges intra-branches et la hiérarchisation des avantages comparés dans le commerce international*, Revue Economique, mai 1979.

suite des notes page 21



Il tire de cette constatation un schéma plein d'enseignements :



Dans le cas de l'Espagne, le schéma peut être vérifié avec l'industrie automobile. L'Etat a favorisé l'implantation des multinationales, (Ford, Renault, PSA...), permettant ainsi une avancée dans la hiérarchie internationale. Cette position peut être précisée en étudiant son rôle dans les investissements internationaux.

#### B) Méthode et positionnement des pays

Nous retiendrons l'analyse de J.L. Mucchielli, (4) ; il propose d'utiliser le ratio de B. Balassa qui s'écrit :  $X-M/X+M$  où X représentera l'exportation de capitaux nationaux et M les importations de capitaux étrangers. Par définition le ratio varie de -1 à +1, donc plus le ratio s'approchera de +1 et plus le pays sera exportateur net de capitaux ou « investisseur » ; à l'opposé, plus le ratio sera proche de -1 et plus le pays deviendra importateur net de capitaux ou « pays d'accueil ». Par construction, on dira que si le résultat est compris entre -0,33 et +0,33, c'est-à-dire quand il y a un croisement important des investissements, il s'agira d'un « pays carrefour ». (17)

#### C) L'Espagne : un pays d'accueil au niveau des investissements internationaux.

L'Espagne pour les trois périodes retenues a un ratio proche de -1, donc s'agissant d'un importateur net de capitaux, est appelé « pays d'accueil ».

Ratios : 1967/1969	-0,90
1970/1972	-0,73
1973/1975	-0,62
moyenne des périodes :	-0,74

C'est une nation européenne qui constitue une « plaque tournante » au niveau des échanges internationaux, en accueillant les investissements internationaux, et en exportant les marchandises produites par ceux-ci. On pourrait parler de pays « transformateur » d'après J.L. Mucchielli. Transformation encouragée par l'Etat et qui utilise les dotations factorielles du pays.

\* \* \*

Cet article a donc essayé de replacer l'économie espagnole dans le profond mouvement d'internationalisation, en précisant sa place, en analysant le mouvement de recomposition, et enfin, en examinant un des facteurs clés qui permet de modifier la place dans la division internationale du travail. C'est en fonction de cette place qu'il faut analyser les conséquences de l'entrée de l'Espagne dans la CEE. L'extraversion des systèmes productifs nécessite, pour les économies des nouveaux pays industrialisés, de considérer l'internationalisation comme le point central des analyses.

Pascal Gaudron

## La question de la défense européenne

Colloque organisé par le  
Mouvement Fédéraliste Européen  
26 février 1983

Au regard de la situation internationale et dans le cadre de son action, le MFE a choisi de consacrer un colloque à la défense européenne. La montée du pacifisme et le débat sur l'installation des missiles Pershing en Europe, la constance de la menace soviétique et le relâchement de l'alliance atlantique : des phénomènes générateurs d'angoisse, de révoltes ou de réflexions qui méritent de retenir l'attention des européens et débouchent fréquemment sur une interrogation : l'Europe peut-elle se défendre seule ?

A cette question cruciale, les réponses sont souvent partagées, voire passionnées.

Pourtant deux grands constats préalables sont irréfutables : l'Europe est menacée et elle a peur. Peur d'être « lâchée » par les Etats-Unis, peur de se confronter à l'ennemi soviétique, enfin, peur du pacifisme. L'Allemagne est malade de son pacifisme, de sa séparation entre les deux blocs, de son histoire. En outre, elle craint un retrait des troupes anglaises, américaines et françaises. Menacée par l'URSS, par sa dépendance économique et par un trouble psychologique important (pacifisme, neutralisme, mais aussi relâchement de l'esprit civique), l'Europe serait atteinte d'un mal encore plus grave : sa décomposition interne. Cornélius Castoriadis analyse le morcellement de la société politique européenne, son irrationalité et la faiblesse des gouvernements occidentaux comme un mal d'autant plus grand qu'il se traduit par une apathie de la société civile.

Contre tous ces dangers, l'Europe, unité historique et culturelle doit se défendre pour préserver la paix et garantir ses grandes conquêtes et la liberté.

Une défense européenne implique aujourd'hui de remettre en question le statut de la République Fédérale d'Allemagne et l'attitude de ses partenaires à son encontre : bénéficiant d'une position dominante en Europe, tant au plan économique, industriel, monétaire que démographique, la RFA, partenaire économique indispensable, devrait pouvoir disposer de l'arme nucléaire.

Mais l'efficacité de la défense européenne dépend sans doute de sa capacité à répondre à la question : « Pourquoi et pour quoi se défendre ? » Certains préfèrent peut-être le goulag au risque de mourir... Mais le risque de mourir vaut la peine d'être pris s'il consiste à défendre des valeurs pour lesquelles on se bat aujourd'hui. Dans le cas contraire une défense européenne serait utopique. C'est ce qui conduit André Glucksmann à préciser qu'il faut trouver une âme à l'Europe.

Une sensibilisation de l'opinion publique européenne, une volonté et un réveil politique, l'établissement d'un gouvernement fédéral européen, tels sont les travaux de longue haleine. Dans un avenir plus concret, dans le court terme, on doit mettre l'accent sur l'utilisation des cadres européens, le renforcement de l'alliance atlantique, un armement nucléaire croissant, etc.

Anne Vaisman

## LA DEFENSE ESPAGNOLE ET L'EUROPE

Présenter un aperçu de la défense espagnole et de son futur rôle dans le cadre d'une sécurité européenne oblige préalablement à remonter à la période de la guerre civile, la situation de cette armée s'étant bloquée à ce moment. La guerre civile : voilà l'important ; l'esprit de l'armée s'est forgé au cours de cette période de lutte fratricide et s'est perpétué jusqu'à nos jours. L'armée depuis 1936 a été considérée comme le plus sûr pilier du régime franquiste et ses missions seront définies par cette période. Mais rien n'est définitif, les forces armées sont effectivement porteuses de graves dangers pour la fragile démocratie espagnole mais il ne faut pas méconnaître les changements dont elles peuvent être affectées.

### LA SOCIÉTÉ MILITAIRE

Sur une population de 37 millions d'habitants, l'armée espagnole est formée de 300 000 hommes dont 200 000 du contingent (le service militaire est de 12 mois) non compris les 35 000 hommes des forces paramilitaires de la « guardia civil ».

- **l'armée de terre**, plutôt mal équipée et mal entraînée est considérée comme peu opérationnelle à un niveau international. Elle comprend 280 000 hommes dont 180 000 conscrits et des divisions mécanisées ne sont dotées qu'à 70 % de leurs matériels, en majorité d'origine américaine (sauf quelques chars et systèmes anti-chars français).

- **la marine et l'aviation** sont techniquement plus en avance et relativement bien équipées. La marine est formée de 47 000 hommes (35 000 du contingent). L'aviation comprend 38 000 hommes soldats (8 400 conscrits) pour 260 avions de combat. Enfin l'Espagne possède une industrie d'armement relativement développée, employant 70 000 personnes. Cette industrie équipe l'armée pour une part croissante et se trouve, pour rentabiliser les séries d'armes, dans la nécessité d'exporter, en particulier navires, chars, équipements électroniques.

L'événement marquant pour l'armée espagnole fut bien évidemment l'expérience de la guerre civile, seule réelle expérience de conflit (pas de guerre coloniale, seule la division Azul alla sur le front soviétique en 1941). Cela implique en particulier que l'armée espagnole soit rétive aux innovations, aussi bien dans le domaine de la technique militaire qu'au plan politique en restant fidèle aux conceptions héritées de la période franquiste. Les pesanteurs historiques, mais aussi le décalage existant entre la haute hiérarchie militaire et la société civile, peuvent se remarquer quand on note que, si sur 87 généraux, 2 seulement n'avaient pas fait la guerre civile, par contre 95 % des officiers d'un grade inférieur n'y avaient pas participé tandis que l'immense majorité de la population ne l'a même pas connue.

En raison de tout ce qui précède, on ne peut douter que cette armée ne soit principalement tournée contre « l'ennemi intérieur », d'autant plus que l'on peut noter le déploiement des forces autour de la région madrilène (division blindée d'élite « Brunete » par exemple) ainsi que l'existence de groupes d'aviation anti-guerilla qui n'auraient pas lieu d'être dans d'autres circonstances.

Des modifications se font jour malgré tout, en particulier dans le domaine constitutionnel : la référence au concept de « sécurité nationale », existant dans la loi organique de 1958 a disparu de la nouvelle constitution proclamée en 1978 ; cela semble correspondre à une volonté politique de restreindre les tâches des forces armées à un domaine strictement militaire.

### LA PLACE DE L'ESPAGNE DANS LE SYSTÈME DE DEFENSE OCCIDENTAL

Il faut tout d'abord remarquer que l'Espagne est liée aux USA en plus des relations créées par sa récente adhésion à l'OTAN. En effet et dès 1953, malgré la mise au ban des nations de l'Espagne, les USA signent avec le régime franquiste un accord qui va désormais régler leur coopération et permettra à l'Espagne en échange de la location de 4 bases militaires (Torrejon, près de Madrid, San Jurgio, Moron de la Frontera, et surtout la base de Rota aménagée pour accueillir des sous-marins lance-engins) d'obtenir une assistance militaire importante.

L'Espagne vient d'adhérer à l'OTAN. Si son gouvernement a l'intention de participer à tous les organes de l'alliance, une forte pression existe dans la société pour qu'aucune arme nucléaire ne soit fabriquée ou entreposée sur le territoire national. Quelles peuvent être les conséquences de cette adhésion pour l'armée ? Une telle adhésion impliquant une homogénéisation des forces espagnoles aux standards de l'OTAN :

- des problèmes techniques tout d'abord. Si la marine et l'aviation sont de ce point de vue aptes à participer à une armée intégrée il n'en est pas de même pour l'armée de terre.

- des problèmes de conception militaire enfin, car, si comme nous l'avons noté cette armée n'est pas adaptée pour combattre un ennemi venant de l'est, ou même du sud, dans le cadre des conceptions stratégiques de l'OTAN fondées sur l'utilisation massive des technologies les plus sophistiquées.

L'intégration peut contribuer à promouvoir au sein de l'armée les secteurs les plus modernistes au plan militaire donc les moins rétrogrades politiquement. Cette intégration porte en elle-même un net renforcement de l'OTAN dans la mesure où elle permet de constituer un bloc stratégique Espagne-Portugal couvrant les accès de la Méditerranée (Ceuta, Mellila, Gibraltar) ainsi que les abords de cette mer.

Cette situation ne pourrait qu'inquiéter l'URSS dans la mesure où :

- un pays lié par un traité aux USA n'est pas dans la même situation que ce même pays intégré dans une alliance militaire aux côtés des USA, ceci impliquant que son armée est habituée à manœuvrer avec ses alliés, donc plus efficace.

- la Méditerranée, zone d'importance stratégique, serait alors bouclée totalement par des pays membres de l'OTAN (Turquie, Espagne, Royaume-Uni).

### LA PLACE DE L'ESPAGNE DANS UNE SÉCURITÉ EUROPÉENNE

A partir de cette situation, nous pouvons essayer de voir comment pourrait s'intégrer l'Espagne dans une défense européenne, ou plus largement dans une sécurité européenne. L'armée espagnole peut avoir des difficultés à se joindre à une sécurité européenne indépendante et démocratique, tant du point de vue technique que du point de vue politique. Mais on peut supposer que le passage dans le « moule » de l'OTAN peut être profitable dans notre perspective ; il pourrait permettre une modernisation technique et politique de l'armée. L'Espagne, sortie de l'« hibernation » franquiste, pourra être affectée aussi bien par des conflits périphériques que par les rivalités Est-Ouest, ce qui, à terme, pourrait la conduire à adhérer à la notion de sécurité européenne.



Dans ce cas de figure, l'Espagne pourrait jouer un grand rôle. Trois points sont à souligner à cet égard :

- L'opinion espagnole, tenue à l'écart jusqu'à présent des différents conflits, n'est pas impliquée aussi viscéralement que les populations de l'Europe du nord dans les querelles Est-Ouest, elle pourrait ainsi jouer un rôle modérateur ; dans le même champ on peut noter l'imprégnation des Espagnols par les idées neutralistes, défendues pour des raisons différentes aussi bien par la gauche que par les franquistes.

- L'Espagne conserve des liens privilégiés avec deux secteurs géographiques importants à plus d'un titre : les pays arabes auquel l'Espagne, du vivant de Franco, a apporté un soutien constant et évidemment l'Amérique hispanophone (par exemple : les liens avec Cuba n'ont jamais été relâchés).
- L'Espagne peut contribuer à renforcer les liens existants entre les deux rives de la Méditerranée, zone qui peut être l'axe prioritaire d'une sécurité européenne indépendante et pacifique à laquelle 300 millions d'Européens aspirent...

Pascal Junghans

## DE MADRID A BRUXELLES : LA LONGUE MARCHÉ

En 1975, après quarante années de dictature, l'Espagne entre dans une ère de démocratie. Voulu par **Juan Carlos**, installée grâce à la collaboration de tous les partis politiques, elle aboutit au vote d'une constitution instaurant une monarchie dite « constitutionnelle », avec le roi comme chef d'Etat et un chef de gouvernement responsable devant le Parlement, les Cortès.

C'est au centriste **Adolfo Suarez** que revient la tâche d'assumer la transition démocratique. Or pour le Premier Ministre, l'Espagne ne doit plus être laissée au ban des Nations et il demande par conséquent l'adhésion de son pays à la Communauté Economique Européenne : acte politique symbolique qui ne se heurtera qu'à des obstacles d'ordre économique.

La négociation entamée dès 1977 s'est déroulée directement au niveau des chefs d'Etats et des gouvernements, se consultant périodiquement lors de la réunion des Conseils européens, sans oublier l'apport de la Commission;

Le débat s'est cristallisé autour de la P.A.C. (Politique Agricole Commune) et du budget communautaire.

En effet, la P.A.C. ne pourrait que subir les effets provoqués par l'augmentation de 50 % du nombre d'agriculteurs et d'exploitations (la Grèce et le Portugal compris) dans un domaine où les productions demeurent largement concurrentes (vin, huile d'olives, fruits et légumes), avec comme perspective l'alourdissement du budget agricole de la Communauté...

L'inquiétude des agriculteurs et viticulteurs français a été à la mesure des problèmes posés : ce sera « la fin accélérée de la petite agriculture dans l'Hérault », « la fin de l'activité dans la vallée du Lot », ou encore « la Commission nous propose une mort effroyablement sucrée ». Il est vrai... Car devant l'ampleur des fonds nécessaires pour garantir le revenu des agriculteurs, il serait faux de croire — au moment où les pays à forte productivité agricole renâclent à subventionner démesurément les exploitants peu rentables — que les Anglais, les Allemands et les Néerlandais faciliteraient ainsi l'intégration de l'Espagne. Le problème industriel n'est pas non plus sans constituer un obstacle de taille.

C'est en effet une aide importante qui devra être consentie à ce secteur étant donné le degré inférieur de développement de ses industries, aggravant par là-même le mouvement inévitable de reconversion au sein de la C.E.E.

Quoiqu'il en soit, l'adhésion de ce pays ne comporte heureusement pas que des inconvénients.

Sur le plan économique, la Commission plaide pour une coopération renforcée, gage de notre indépendance future, notamment vis-à-vis des Etats-Unis ; un plan « soja » a été mis en place en Espagne en 1978 qui a porté sur 15000 hectares puis sur 75000 en 1982 : or sur ce point l'ensemble européen demeure largement vulnérable.

Pour l'industrie, la compétitivité espagnole obligera nos entrepreneurs à se moderniser, d'autant que le marché d'Outre-Pyrénées actuellement protégé par l'accord commercial Espagne-Communauté de 1970, sera plus ouvert.

Enfin, comme l'a montré la récente visite du ministre des Affaires Etrangères espagnol à Paris, les relations bilatérales avec la France seront ravivées : sont notamment prévues la construction d'une centrale thermique au Pérou, la réactivation de l'accord de 1970 dans le domaine des chars de combat d'autant plus intéressante que la coopération franco-allemande à ce sujet ne s'est pas révélée très fructueuse.

L'entrée de l'Espagne dans la Communauté sera aussi de grande importance sur le plan géostratégique.

L'ancienne majorité centriste a fait voter par les Cortès l'adhésion du pays à l'OTAN ; or les socialistes au pouvoir depuis décembre 1982 ont fait part de leur intention de réviser leurs rapports vis-à-vis de Washington ; la tension Est-Ouest a retardé cette échéance mais, étant donné les rapports de force au sein du P.S.O.E., on ne saurait constamment l'éclipser : le rôle de l'Espagne dans la perspective d'une défense commune sera fondamental. D'autant que la diplomatie soviétique ne cache pas ses ambitions dans la région de la péninsule ibérique. Les dirigeants du Kremlin tentent de neutraliser la partie sud de l'Europe grâce à une technique périphérique, en commençant par les Açores et Madère... N'y étant pas parvenus par des relais idéologiques (l'eurocommunisme), ils s'y emploient maintenant par la voie diplomatique, au sein de la C.S.C.E. (Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe), dont la dernière s'est précisément tenue à Madrid...

L'Europe ne peut donc que bénéficier de l'intégration de notre voisin du Sud au processus d'unification politique : l'Espagne, c'est aussi un pont entre notre civilisation et celles des Africains du Nord.

L'avenir est donc tout tracé et le dernier Conseil Européen n'a fait que réécrire les termes de l'équation. Il faut espérer que le nouveau ministre français de l'Agriculture, **Michel Rocard**, mettra tout son poids dans la balance pour une adhésion rapide de ce pays à l'Europe ainsi d'ailleurs que celle du Portugal.

Patrick Martin

---

## *sortir de l'impasse avec l'Espagne et le Portugal*

---

En marge de la session du Parlement européen du 15 au 19 novembre 1982 qui a réclamé que l'adhésion du Portugal et de l'Espagne à la C.E.E. soit effective au 1<sup>er</sup> janvier 1984, les parlementaires européens ont accueillis positivement la suggestion qu'Altiero Spinelli avait faite au nom du **Club du crocodile** dès septembre en ce qui concerne une réforme nécessaire des modalités de négociation de ces adhésions. Nous la publions ci-après pour nos lecteurs.

Felipe Gonzalez a récemment dit que l'Espagne n'a pas jusqu'à présent négocié de façon appropriée avec la Communauté, et qu'il se propose de changer de méthode. Nous ne savons pas à quels changements pense Gonzalez, mais nous sommes convaincus que sa critique est juste et que le nouveau gouvernement qui sortira des élections, quel qu'il soit, devrait proposer à la Communauté un changement de méthode. Le Portugal devrait faire de même.

Nous tâcherons ici d'indiquer quelle devrait être à notre avis la méthode à introduire.

La Communauté a reconnu dès le premier jour de l'apparition à l'horizon de l'élargissement à la péninsule ibérique, que l'entrée de ces deux pays dans la Communauté aurait posé des problèmes institutionnels et requis la modification de certaines politiques communes. Le problème avait existé aussi dans les négociations pour les adhésions précédentes. Mais alors on avait préféré l'ignorer et les négociations n'avaient porté que sur les mesures de transition pour les nouveaux membres, étant entendu et hors de discussion que les traités et l'acquis communautaires étaient intouchables, et devaient être acceptés tels quels. Le résultat n'a pas été fameux, car ce qu'on avait caché pendant les négociations est réapparu après l'adhésion et empoisonne fortement encore aujourd'hui la vie de la Communauté.

Aujourd'hui, la Communauté se trouve de toute évidence dans un état de mutation, ses institutions, ses compétences et les plus importantes de ses politiques étant l'objet de travaux de réforme. Cependant les négociations avec Espagne et Portugal ont été menées jusqu'à présent comme si traités et acquis

étaient des données fixes, et comme si les mesures de transition étaient le seul sujet dont on aurait dû et pu parler. Comment s'étonner que les négociations n'avancent pas ? Elles constituent une sorte de quadrature du cercle.

A notre avis, le nouveau gouvernement espagnol et le gouvernement portugais devraient proposer une méthode de négociation appropriée à la nature du but à atteindre et qu'on pourrait résumer de telle sorte :

a) Etant admis en principe qu'Espagne et Portugal doivent devenir membres de la Communauté, les mesures de transition nécessaires pour ces deux pays ne peuvent être définies et acceptées par les négociateurs des deux côtés qu'à la condition qu'ils sachent vers où va la Communauté. On pourrait appeler ce principe celui du « caractère provisoire des mesures de transition ». Des mesures de transition difficiles à accepter dans la perspective d'une Communauté destinée à rester immobile deviendraient en effet acceptables dans la perspective d'une Communauté élargissant ses buts, ses compétences et ses structures démocratiques.

b) Le développement et les mutations en cours ou en préparation de la Communauté ne peuvent être indifférentes aux deux pays qui en deviendront membres. Il est dans leur intérêt et dans celui de la Communauté que des représentants appropriés des deux pays participent dès à présent, pendant les négociations, aux travaux des Institutions, de la Communauté à titre d'observateurs, c'est-à-dire puisqu'ils ne sont encore que des candidats, avec droit de parole et de proposition, sans droit de vote. Des commissaires-ombre espagnols et portugais avec leurs cabinets participeraient

aux travaux de la Commission. Des ministres-ombre et des représentants-permanents-ombre participeraient aux travaux du Conseil et du Coreper. Les Parlements espagnol et portugais nommeraient, pas nécessairement dans leur sein, des députés-ombre dans un nombre égal à celui qui reviendrait à ces deux pays, qui participeraient à toutes les Commissions, outre qu'à l'Assemblée plénière.

Les avantages de cette méthode seraient multiples. N'importe quelle décision de ces organes serait pleinement conforme au droit public communautaire en vigueur, parce que seuls les représentants des pays membres auraient droit au vote. Mais en même temps les membres actuels de ces institutions apprendraient les idées et les réactions des membres futurs et vice-versa. Il serait difficile de prendre des décisions qui ne tiennent pas compte des vues des candidats.

Une telle participation aurait en particulier une importance fondamentale dans les débats pour la réforme institutionnelle en Commission et en Assemblée plénière, où des modalités appropriées de vote consultatif séparé pour les députés des pays candidats pourraient assurer le degré de leur adhésion à des projets auxquels ils auraient participé. Si cette forme de présence des députés ibériques devait sembler peu orthodoxe, il conviendra de rappeler que les députés berlinois ont un statut semblable dans le Bundestag, parce que Berlin devrait, mais ne peut pas encore, faire partie de la République fédérale allemande.

On atteindrait ainsi au commencement de 1984 en même temps la conclusion de la négociation et le vote final du projet de réforme institutionnelle, avec la pleine conscience de tous les partners de ce à quoi on s'engage.

Ces méditations, nous les adressons à tous les intéressés, mais surtout à ceux qui se préparent à gouverner l'Espagne, parce que beaucoup dépendra de leur imagination ou absence d'imagination.

(Extrait du «CROCODILE»  
No 10 - Octobre 1982).



# La crise de l'état-providence en Europe

La crise des systèmes de protection sociale, la crise de l'Etat-Providence touche, des pays scandinaves à l'Italie, en passant par l'Allemagne, la Grande-Bretagne et la France, tous les pays européens ou presque. Une preuve : les plus récentes campagnes électorales, les dernières crises politiques qui ont touché l'Europe se sont focalisées sur le thème de la crise des systèmes de protection sociale ; élections en Suède (le maintien du système de sécurité sociale le plus perfectionné d'Europe est au centre des débats) ; crise gouvernementale aux Pays-Bas et au Danemark (la coalition au pouvoir éclate sur le thème des restrictions à apporter aux dépenses publiques) ; changement de gouvernement en Allemagne (l'état de la protection contre le chômage est parmi les points de discorde entre socialistes et libéraux).

Se trouve ainsi posé le problème crucial : les pays occidentaux peuvent-ils encore se permettre le maintien d'une protection collective contre les risques de tous ordres (maladie, vieillesse, chômage...) ou doit-on se diriger vers une remise en question fondamentale de l'Etat-Providence ? Afin d'éclairer ce débat, il est nécessaire de remonter quelque peu le temps et d'analyser les conditions dans lesquelles s'est mis en place le **Welfare State** et son rôle dans la croissance économique de l'après-guerre.

Si diverses assurances s'étaient développées en Europe avant la Seconde Guerre Mondiale, à partir de l'impulsion donnée par *Bismarck* et l'Empire Prussien dans les années 1880, ce n'est qu'à partir de 1945 que les traits caractéristiques de l'Etat-Providence tel que nous le connaissons aujourd'hui se sont mis en place. Point de départ théorique, la diffusion des analyses keynésiennes, ou plus exactement de la vulgate qui a été élaborée pour répondre aux besoins des gouvernants. Le texte de base est le rapport de la **Commission d'enquête et de réflexion sur les services sociaux**, mise en place par *W. Churchill* en 1941 et présidée par *Lord Beveridge*. Celui-ci proposait un système global d'assistance et de santé qui devait être réalisé dans l'immédiat après-guerre en Grande-Bretagne.

La protection sociale s'est alors développée dans toute l'Europe selon cinq grandes finalités :

- **Le droit à la santé** : ce droit visait à introduire une dimension de gratuité, d'égalité et de relative abondance dans un monde économique et dans un domaine régi par la rareté et l'inégalité, principalement pour les couches les plus démunies. Le droit à la santé représente donc un système social fonctionnant comme une compensation du système économique.
- **La protection du risque de perte du revenu** : selon les termes de *Lord Beveridge*, « **il faut libérer la société du besoin et du risque** ». On doit cependant souligner que cette finalité a évolué depuis 1945 : de protection d'un risque individuel de perte de revenu pour le travailleur, on est passé à une fonction d'adjuvant au fonctionnement de l'économie, le maintien du revenu permettant d'assurer le bon fonctionnement de la machine économique. Ce point est fondamental pour percevoir les enjeux de la crise de l'Etat-Providence.
- **L'élimination des logiques traditionnelles d'assistance** : cette idée représente une coupure fondamentale par rapport aux conceptions prévalant avant 1945 : d'un système d'aide fondé sur la charité et la discrimination, « **on ne donne qu'aux pauvres** », on passe à un système « **égalitaire-uniforme** », les droits sociaux doivent être les mêmes pour tous.
- **La redistribution des revenus** : dans l'esprit des promoteurs de la Sécurité Sociale, à l'assurance devait s'ajouter l'objectif de redistribution des revenus, à la garantie contre les risques s'associait une certaine compensation des inégalités de revenus. Cet objectif est certainement l'un des plus grands échecs de l'Etat-Providence en Europe Occidentale.

• **La gestion démocratique** : les assurances sociales étaient sensées, lors de leur mise en place, être gérées par les usagers eux-mêmes, permettant ainsi une responsabilisation plus grande. On doit cependant noter un mouvement général de désaisissement de la gestion par les usagers au profit d'une concentration des pouvoirs aux mains de l'Etat (ordonnances de 1967 en France).

La raison principale du formidable développement du **Welfare State** en Europe de l'Ouest doit cependant être recherchée dans les caractéristiques du mode de croissance des économies occidentales après 1945. Comme l'ont montré les travaux de nombreux économistes, une organisation économique et sociale fondée sur trois piliers s'est mise en place : d'importants gains de productivité, dûs en grande partie aux modifications dans l'organisation du travail, le développement d'une « **norme de consommation** », caractérisée par l'achat de biens durables par les ménages : automobiles et biens électroménagers au premier chef, norme de consommation dont le respect était assuré par la mise en place de mécanismes permettant le maintien du niveau de revenus des ménages. La conjonction de ces trois éléments permet ainsi d'expliquer la croissance des économies occidentales depuis la Seconde Guerre mondiale. Le système de protection sociale joue donc au niveau du maintien du revenu du ménage, permettant d'éviter les brusques chutes de revenu et donc de consommation dues au chômage, à la maladie ou aux accidents. Il tend alors à prendre une place de plus en plus importante dans les économies occidentales : aujourd'hui le poids des prélèvements obligatoires représente de 35 à plus de 50 % du PNB selon les pays. En France, il est de 43 % pour 1981.

La crise qui éclate en 1973, mais dont les signes avant-coureurs peuvent se lire dès la fin des années 60, touche de plein fouet les systèmes de protection sociale. Les difficultés financières se développent, les déficits se creusent, les gouvernants tentent de mettre en place des politiques de lutte, sans grand succès jusqu'à présent.

La crise ébranle la protection sociale de deux manières : baisse des recettes tout d'abord. Si les modes de financement varient d'un pays à l'autre, cotisations ou impôts, fournis par les employeurs, les contribuables ou les salariés, ils sont cependant fondamentalement liés au rythme de l'activité économique. Tout ralentissement de la croissance du PNB entraîne une diminution mécanique des recettes de la Sécurité Sociale. Ainsi, en France, où les assurances sociales sont principalement financées par le biais de cotisations basées sur les salaires, 100 000 chômeurs en plus se traduisent par une perte de 2,5 milliards de francs pour la Sécurité Sociale.

A cette diminution des recettes s'ajoute une augmentation des dépenses. Deux phénomènes principaux sont à l'œuvre, outre les coûts du parachèvement de la protection sociale et de son extension à l'ensemble de la population. L'augmentation du chômage, tout d'abord : les régimes de protection contre le chômage, élaborés durant la prospérité des années soixante pour la plupart, se voient confrontés à la vague des sans-emploi. Le montant des allocations à verser se gonfle énormément et semble aujourd'hui avoir atteint un point tel que la seule solution pour les gestionnaires de l'assurance chômage semble, tant en France (plan *Beregovoy*) qu'en Allemagne (proposition du vicomte *Lambsdorff*), aux Pays-Bas ou au Danemark, de remettre en cause les principes d'indemnisation et de rechercher par ce biais d'importantes économies en espérant une résorption à court ou moyen terme du chômage.

Deuxième phénomène, l'augmentation de plus en plus rapide des dépenses de santé : en France, elles croissent à un rythme à peine inférieur à 20 % par an et ce malgré tous les efforts de contrôle, de limitation, volontaire ou forcée, réalisés

par les pouvoirs publics. Les recettes continuant à croître au rythme de l'évolution économique, 3 % dans le meilleur des cas, le déficit ne peut que s'accroître. Ceci recouvre une transformation fondamentale du statut de la médecine et de sa consommation dans les sociétés industrielles. De la médecine de « **réparation** » telle qu'elle prédominait en 1945, réparation par exemple des dommages causés par l'activité économique, on est passé à une médecine de « **prévention** ». La médecine et la pharmacie ont acquis le statut de biens de consommation quasi-ordinaires, d'adjuvant au bien-être. Il devient alors extrêmement difficile de réaliser une définition du droit à la santé, des limites entre médecine de réparation et médecine de confort. Ce mouvement, associé aux progrès technologiques importants, explique la divergence croissante entre l'augmentation des dépenses de santé et l'évolution du système économique.

Face à cette situation, la première réaction des gouvernants a été de tenter de replâtrer le système : recherche d'économies d'une part, tentative de trouver de nouvelles recettes, ou, plus simplement, accroissement des cotisations et recours accru à l'impôt.

Aujourd'hui, des remises en cause plus profondes semblent s'opérer : on parle de reprivatisation de tout ou partie de la protection sociale, on ne peut garantir le maintien des prestations. Quelles nouvelles perspectives pour l'Etat-Providence ?

## De nouvelles perspectives pour l'Etat-Providence ?

La crise de l'Etat-Providence en Europe n'est pas le résultat de difficultés financières passagères. L'Etat-Providence ne retrouverait l'équilibre financier que si la crise s'arrêtait, que si les causes de sa crise : chômage croissant, augmentation des dépenses, disparaissaient. Mais dans le contexte actuel, nulle perspective de sortie de crise n'apparaît du fait des charges sans cesse plus lourdes qu'elle entraîne pour l'économie. Une politique limitée à la gestion des difficultés financières (augmentation des cotisations, diminution des dépenses sociales) serait tout à fait impuissante à briser ce cercle vicieux et à redonner au système de solidarité sociale le rôle de moteur de la croissance qu'il tenait.

En effet, elle passerait à côté du cœur même de la crise de l'Etat-Providence : à savoir l'apparition de limites à la prise en charge exclusive par l'Etat de certaines tâches.

La sortie de la crise ne consiste plus en le « **Tout-Etat** ». C'est pourquoi, l'avenir du système de solidarité sociale nécessite tout d'abord la décentralisation des institutions de l'Etat-Providence pour leur donner les moyens d'une gestion plus efficace. Mais une seule déconcentration des structures s'avérerait vaine sans l'apparition dans le même temps de nouveaux comportements, comme, par exemple, la responsabilisation et l'intervention des usagers dans la gestion de la Sécurité Sociale.

La crise de l'Etat-Providence, en marquant les limites de l'action étatique, rend aussi nécessaire l'apparition de nouveaux acteurs sociaux capables de dessiner de nouveaux espaces de solidarité, sans quoi la diminution du rôle de l'Etat aurait pour conséquence la réduction du niveau de protection pour les individus et, en particulier, pour les plus défavorisés d'entre eux. Ceux-ci n'auraient pas la possibilité de remplacer les prestations servies auparavant par le système social de protection, par celles d'un système individuel de protection (assurances).

Ainsi une mission majeure de la politique économique est aujourd'hui de favoriser l'éclosion de groupes qui, au sein même de la société civile, puissent constituer une alternative à l'Etat-Providence, s'y substituer. Des groupes de voisinage, des réseaux locaux d'entraide pourraient, au moins aussi efficacement que l'Etat, prendre en charge des services collectifs et donc libérer l'Etat-Providence de certaines de ses tâches et contribuer ainsi à alléger ses difficultés financières. Partout où cela est possible devrait être favorisée la formation de « **services publics ponctuels d'initiative locale** » comme le propose P.

Rosanvallon dans « **la Crise de l'Etat-Providence** ». Déjà des formes décentralisées de solidarité existent ; ainsi, une sociologue *Agnès Pitrou* a montré comment l'entraide, le soutien se développent dans le groupe familial et comment celui-ci aide ceux de ses membres (jeunes mariés, personnes âgées) à subvenir à leurs besoins. De même, le travail noir peut être une illustration de ces solidarités non officielles qui se développent au sein de groupes sociaux ou de collectivités. Par conséquent, un des enjeux de la crise de l'Etat-Providence est la recomposition du partage traditionnel des rôles entre l'Etat et la société civile.

La crise de l'Etat-Providence et la crise économique dans son ensemble marquent les limites de la capacité de l'Etat à sortir l'économie et la société de la crise dans laquelle elles sont plongées, non seulement parce qu'elles imposent un dynamisme nouveau à la société civile mais aussi parce qu'elles marquent l'impuissance des Etats-Nations pris en tant que tels.

Certes, s'il n'appartient plus à l'Etat-Nation de gérer à lui seul le système de protection sociale, c'est à lui qu'il revient de déterminer les grands objectifs de la politique économique et d'être le gardien du principe de solidarité et de justice sociale. Certes, c'est aussi à lui de réunir les conditions de consensus nécessaires à la mobilisation des énergies pour sortir de la crise.

Par contre, nombre de problèmes ne peuvent se résoudre qu'à un échelon supérieur : celui de l'Europe. Par exemple si la baisse de la durée du travail n'a que, semble-t-il peu d'effets si elle est réalisée dans un seul pays car alors elle tend à entraîner une augmentation des coûts de production, une baisse de la durée du travail coordonnée dans l'ensemble des pays de la Communauté devrait se traduire par la création d'un nombre substantiel d'emplois, selon la plupart des études réalisées sur ce sujet. Elle pourrait de plus représenter le premier pas vers une organisation sociale différente où l'utilisation sociale du temps serait tournée vers l'épanouissement individuel.

De même la reconquête du marché intérieur, thème qui a des relents protectionnistes si elle n'est comprise qu'au niveau national, peut être un moyen efficace pour combattre le chômage si elle est recherchée au niveau communautaire. En effet c'est seulement à ce niveau que peuvent être envisagées aussi bien les mesures de protection pour les industries particulièrement menacées par la crise, comme la sidérurgie, que le développement des industries modernes compétitives, concurrentielles dans des domaines où les européens étaient ou sont encore absents comme, par exemple, l'informatique et l'ensemble de la filière électronique et les industries bio-chimiques. L'Europe peut et doit donner une nouvelle dimension à la politique industrielle.

Voici quelques types d'actions que l'on doit mener pour sortir les différentes économies de la crise, pour contribuer à la résolution de la crise de l'Etat-Providence par la diminution de ses charges financières. Ces actions donc ne sont pas du seul ressort des Etats-nations mais de celui de ces Etats en tant que membres d'une communauté plus vaste : l'Europe.

On voit ainsi l'intérêt d'une analyse fédéraliste de la crise de l'Etat-Providence : manifestation de la crise générale des Etats-nations, son dépassement ne peut se réaliser que par une action conjuguée. D'une part, il est nécessaire de redonner à l'autonomie à la société civile, de lui permettre de prendre en main son propre destin, de permettre à chacun de participer à l'autogestion de sa propre vie. D'autre part, seul le recours au niveau européen rendra possible la mise en place d'une politique de sortie de crise, condition essentielle d'un retour à l'équilibre économique et social.

Ainsi la crise constitue un défi pour les différents pays, et elle en constitue un, au moins aussi important et décisif, pour la Communauté. Si elle veut être efficace, si elle veut que son action soit connue, comprise et relayée par l'opinion, elle devra cesser d'apparaître, à l'instar du système de Sécurité Sociale, comme une immense machine, au fonctionnement à la fois inutilement compliqué et inefficace. L'Europe ne doit plus être seulement l'Europe des eurocrates aux yeux de ses habitants. Elle doit faire renaître, sinon un enthousiasme, du moins une motivation pour la construction d'une Europe de progrès technique, de justice sociale, de fédéralisme.

**Jean-Philippe Padeloup  
Eric Tournier**



# L'EUROPE ET SES PARTIS POLITIQUES : L'ADAPTATION NECESSAIRE DES STRUCTURES

Une évolution inquiétante constatée depuis quelques années, réside dans l'incapacité des partis et des états-majors centralisés à répondre aux exigences et aux aspirations nouvelles, nées de la volonté de participer à la définition des programmes et, par voie de conséquence, aux choix gouvernementaux.

Faute de se manifester autrement que par les urnes, cette volonté s'est traduite par des changements radicaux de majorité : raz-de-marée conservateur en Grande-Bretagne et en Norvège ; vague de fonds socialiste en France, Grèce, Espagne et Suède. Dans d'autres pays, les majorités ont alterné à la suite d'élections sans grande signification, voire sans élections : Danemark, Pays-Bas, RFA (rupture du contrat de gouvernement entre le FDP et le SPD conclu avant les élections de septembre 1980, élection d'un nouveau chancelier grâce à l'article 68 de la Loi Fondamentale) (\*).

Il y a là matière à réflexion, car l'Europe fédérale que nous voulons exige une attention permanente des partis quand aux revendications des groupes et collectivités, associations et mouvements qui font la vie des régions, et dont les membres refusent d'être cantonnés dans le rôle passif de citoyens-électeurs.

Nous vivons en effet une période dans laquelle l'intermédiation politique demeure déficiente, alors même que l'Etat-Providence suscite de plus en plus de réserves. Après les élections qui le porte au pouvoir, le parti occupe et colonise l'Etat : **« Conçu pour être le siège impassible du pouvoir, l'Etat en arrive à n'être que l'alibi de ceux qui gouvernent en son nom »** (Georges Burdeau, *L'Etat*). L'accession au pouvoir provoque l'essoufflement des imaginations, et enlève aux gouvernements l'attention qu'ils devraient continuer à porter à tous ces mouvements qui reçoivent l'appui de l'opinion publique parce que, précisément, ils répondent aux besoins de celle-ci, face à l'opacité des structures partisanses.

Le système politique ne parvient plus à maîtriser son environnement, à agréger les exigences externes et à y répondre de façon efficace : d'où l'émergence des groupements écologistes, des organisations pacifistes, des revendications régionalistes...

Toutes ces manifestations ont en commun d'accroître la participation populaire et d'introduire des éléments de convivialité dans des sociétés de progrès technologique ; ce phénomène conduit à l'érosion de l'autorité des partis d'autant que la crédibilité des majorités s'amenuise rapidement.

Pour prendre le seul exemple des pacifistes, on peut affirmer que leur audience n'a d'égale que l'impuissance du système politique à prendre en compte les préoccupations des Européens face au regain de la tension internationale : au désir de paix exprimé par l'opinion publique (cf. *l'eurobaromètre* de la revue *30 jours d'Europe* d'octobre 1982) n'a correspondu aucune initiative en ce sens de la part des gouvernants.

Un autre aspect de cette crise de l'intermédiation politique provient du fait que les citoyens n'accordent plus une totale confiance aux Etats nationaux, certains étant corrompus par des responsables en relation avec des terroristes (Italie), des groupes financiers (RFA, Pays-Bas, Autriche), des espions (Grande-Bretagne) ou des « experts en communication » (Irlande), une armée réactionnaire (Espagne) : la raison d'Etat s'effiloche et, à l'instar de Samuel Pisar, n'est il pas fondé de penser que **« l'Etat perd la raison »** ?

Si ce processus devait se perpétuer, les conséquences en seraient graves : on assisterait alors à la fragilisation des soutiens dont bénéficie tout système politique : soutien à la communauté politique nationale, soutien au régime démocratique, aux autorités (titulaires du pouvoir) ; l'ébranlement du jeu politique traditionnel, avec l'entrée au sein des institutions représentatives de groupements dont la philosophie demeure souvent contestable, pourrait aboutir à une résurgence de pouvoirs forts, voire autoritaires.

Tout régime faible ouvre la voie aux totalitarismes ; un régime faible est celui qui ne réussit pas à assurer un minimum de cohésion autour d'un certain nombre de données : les responsables sont les décideurs politiques.

L'Europe des régions, voulue par les fédéralistes, tend à répondre — en partie — à tous ces défis.

En effet, à la crise de l'intermédiation politique au niveau national, correspond un regain d'intérêt pour la participation au niveau local.

La région permet la personnalisation des intérêts concernant une collectivité plus modeste, mais suffisamment importante pour que l'Etat lui délègue une partie non négligeable de ses responsabilités. C'est pourquoi il est nécessaire de continuer sur la voie de la décentralisation, par la loi du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, départements et régions. En accroissant l'autonomie régionale, les citoyens accepteront beaucoup mieux le renouvellement des institutions communautaires.

L'une de ces institutions sera renouvelée en 1984 : il s'agit du Parlement Européen : son élection au suffrage universel en 1979 ne lui a pas apporté l'autorité nécessaire, et les électeurs s'en sont très vite désintéressés.

C'est pourquoi, pour provoquer l'adhésion des citoyens français, il devient impératif d'adopter le scrutin proportionnel régional, ce qui aura l'avantage d'accroître le processus de régionalisation. Le député sera ainsi rattaché à une circonscription dont il s'occupera, notamment pour plaider sa cause auprès des différents organismes européens qui concourent au développement de la région : FEDER (Fonds de Développement Régional), BEI (Banque Européenne d'Investissement), FSE (Fonds Social Européen), FEOGA. Il serait bon que la tâche du parlementaire européen fasse l'objet d'une charte qui préciserait ainsi ses obligations morales. La **« Charte du représentant européen »** lui assignerait quelques objectifs, comme celui de rendre compte de son mandat aux électeurs, ce qu'il ne fait pas aujourd'hui ; en outre, il tiendrait des permanences en mairie pour susciter les contacts et apparaître comme un parlementaire à qui l'on peut avoir recours.

Décentralisation de l'Etat français et Europe des régions provoqueront une démultiplication concrète des intermédiaires politiques et rendront la participation plus aisée : d'où la nécessaire adaptation des structures partisanses à ces objectifs de démocratie.

L'ensemble de ces propositions devrait permettre de répondre aux défis énoncés plus haut et de s'assigner ainsi un objectif pour les vingt prochaines années.

Patrick Martin

(\*) L'article de P. Martin a été écrit avant les élections allemandes de mars 1983 sans que cela ne remette en cause la justesse de son analyse (n.d.l.r.).

## CORSE

# La violence au quotidien

**L**a violence peut-elle constituer un simple aliment politique ? C'est un peu ce que l'on a envie de demander, en ce moment, à propos de la Corse, à beaucoup de gens qui se servent de la violence, avec une sorte de délectation morose, dans des buts apparemment nobles, mais qui ne le sont sans doute pas autant qu'on voudrait le laisser croire.

Ecrivant cela, nous pensons à tous ceux qui, dans l'île et même — c'est un comble ! — hors de l'île, vivent politiquement s'entend, de la violence. On pense peut-être au FLNC, mais dire qu'il serait peu de chose sans la violence est un truisme, puisqu'elle constitue le moyen essentiel de sa revendication indépendantiste et lui est, en quelque sorte, organique. Le FLNC existe pour créer les conditions de la Libération Nationale de la Corse par la lutte armée (qui n'est pas, pour lui, la guerre militaire). Il n'a jamais cessé de le dire, justifiant cet objectif par le refus, qu'il estime définitif et inéluctable, de la France de mettre un terme à la colonisation entraînant la disparition du Peuple Corse.

Mais le FLNC n'est pas seul à utiliser la violence comme une arme politique. Il y a aussi, parmi ceux qui la dénoncent et la condamnent, des hommes et des organismes qui font de cette opposition un moyen de se ménager l'audience de l'opinion publique. Disons tout net qu'en ce moment ils jouent sur du velours, car, c'est une simple constatation, le comportement de l'opinion corse sur la violence clandestine n'est plus aujourd'hui ce qu'il était hier.

Hier c'était l'inquiétude qui dominait, le risque d'affrontement que la violence des uns, à laquelle d'autres répondaient par une violence identique, rapprochait chaque jour. Dans son ensemble, le Peuple était angoissé mais marquait une relative compréhension pour les motifs de la contestation, reconnaissant la sincérité, le désintéressement et la pureté des "clandestins" du nationalisme corse, même sans les approuver. L'ampleur de certaines manifestations de soutien envers les emprisonnés, la diversité d'appartenance des participants, en ont administré la preuve. La politique suivie par le Pouvoir avant le 10 mai 1981, la répression aveugle — ou plutôt borgne, qui ne voyait qu'un côté de la barricade, les sanglantes bavures nées de l'application irréflective et disproportionnée du slogan "Force doit rester à la Loi", les invectives et les injures officielles dont gouvernants et magistrats abreuvaient les contestataires jusque dans les prétoires d'une certaine Justice, l'action de contre-violence, dénoncée d'abord, puis démontrée, des polices parallèles, tout cela provoquait un double effet, ajoutant certes à l'angoisse, mais par ailleurs disposant, par rejet des procédés du Pouvoir, à la solidarité sentimentale envers leurs cibles.

Aujourd'hui l'état d'esprit général a totalement changé. Devant la recrudescence de la violence, l'inquiétude certes, sensible à tous les esprits objectifs et à tous ceux que n'entraîne pas l'illusion. Il n'est évidemment pas difficile d'expliquer ce retournement de la plupart de ceux qui, voici dix huit mois à peine, redoutaient plus qu'ils ne condamnaient la violence des clandestins nationalistes. C'est que les raisons qui les inclinaient hier à la compréhension ont, à leurs yeux, disparu. Les emprisonnés politiques ont été libérés, la Cour de Sûreté de l'Etat a été supprimée, les poursuivis politiques ont retrouvé, par l'amnistie, leur liberté et leurs droits, le climat de répression a indiscutablement fait place à une nouvelle ambiance démocratique.

Dans ces conditions, le citoyen moyen et ordinaire, c'est-à-dire celui qui n'entre pas dans l'essence des problèmes parce qu'il n'en a ni la fonction, ni le pouvoir, ne peut plus comprendre la violence clandestine, qu'il assimile purement et simplement à une forme camouflée, au mieux de révolte anarchiste, au pire de gangstérisme. Dans les deux cas, il rejette. Or, en Corse comme ailleurs, le citoyen moyen et ordinaire constitue la majorité.

On pourrait éluder le problème de savoir si cette majorité, dans son comportement actuel de rejet, est dans la vérité ou dans l'erreur. La constatation du phénomène suffit en effet à l'analyse de la situation en Corse et aux conclusions qui peuvent en être tirées pour les uns ou les autres. Mais ce serait une sorte de lâcheté de ne pas vouloir regarder au fond des choses. Et de ne pas dire par exemple que le rejet d'aujourd'hui est la conséquence d'une erreur d'hier.

La compréhension — non pas unanime mais certainement majoritaire — d'hier pour la violence clandestine nationaliste reposait sur la pensée que cette violence avait partie liée avec la répression multiforme du Pouvoir. Il en découle que cette répression étant aujourd'hui abandonnée, la violence n'a plus lieu de s'exercer et, en tous cas, perd toute signification politique. L'erreur était hier. Car la violence ne pouvait pas avoir pour cause une répression qui lui est postérieure. La violence avait d'autres motifs. Et le FLNC pense que ces motifs, qu'il réunit sous le nom de violence d'Etat, ne sont pas supprimés par le Pouvoir actuel. Il pense que la colonisation continue à tous les niveaux, que la décorsisation bat son plein, que l'aliénation de nos ressources reste au programme du Pouvoir, que la Nation Corse est en voie de disparition, le Statut particulier n'étant qu'un piège et l'Assemblée de Corse un instrument de la politique française. Le FLNC n'a pas été créé pour des réformes, mais pour une révolution politique totale dont il ne se demande pas si elle est actuellement réaliste, c'est-à-dire,

possible. Le pragmatisme n'est pas dans sa nature. Sa pensée révolutionnaire relève du tout ou rien.

Il ne s'agit pas de savoir s'il a tort ou s'il a raison. Dans ce domaine d'ailleurs une telle recherche serait dérisoire. Il faut simplement constater que le FLNC et la majorité qui, aujourd'hui, rejette indiscutablement ses méthodes, sont tous deux dans la logique de leur système : lui, parce que ses véritables revendications ne sont pas satisfaites. Elle, parce que les causes de sa compréhension d'hier ont disparu.

Ce rejet de la violence est largement perceptible à ceux qui ne veulent pas se boucher les oreilles ou fermer les yeux. Les conversations privées en portent continuellement l'écho. C'est le sujet du jour, même s'il ne prend tout de même pas les formes unanimes et abruptes que certains lui prêtent. Disons simplement qu'il s'agit d'un fait majoritaire.

Aux raisons générales que nous venons d'exposer s'ajoutent d'ailleurs des raisons ponctuelles. Tout le monde ressent que parmi les violences saupoudrées revendiquées par le FLNC, quelques bavures se sont glissées. Si l'opinion comprend peu pourquoi on frappe par système des particuliers au prétexte qu'ils sont continentaux, même s'ils ne peuvent avoir qu'une part "passive" dans le phénomène de "colonisation de Peuplement" dénoncé, on s'insurge quand la victime est finalement un "nom" sous lequel vit un Corse de sang ou de cœur, et même parfois un sympathisant de la cause nationaliste (comme ce fut le cas récemment à Bastia, au point que beaucoup, avant la revendication formelle du FLNC, crurent à une vulgaire provocation). Le "tout ou rien" est révolutionnaire, mais sans doute pas l'amalgame et l'erreur ne paie pas en politique.

La violence ne provoque pas seulement la réprobation des particuliers, ou l'indignation et la colère normales des victimes. Ces sentiments ont aussi leurs "hauts parleurs", leurs amplificateurs. C'est ici, il faut bien le dire, qu'intervient un autre jeu politique. Sans généraliser, bien entendu, on admettra que certaines formes d'indignation ne doivent pas grand chose à la motivation humanitaire dont elles se parent. Les larmes de crocodile sont un ingrédient ordinaire de la pharmacopée politique. Et quand on entend un parlementaire, hier partisan de l'application du "droit coutumier" aux nationalistes, se présenter aujourd'hui comme un ennemi farouche de "l'affrontement entre Corses", on a le droit de sourire, sans toutefois s'étonner... On peut sourire aussi de voir un grand parti nationaliste français envoyer solennellement une commission d'enquête (de ses propres parlementaires...) en Corse, alors que, partageant hier le Pouvoir, il fut totalement incapable d'imaginer à la violence d'autres remèdes qu'une



répression parfaitement impopulaire et de surcroît parfaitement inefficace. Ne faut-il pas également s'étonner qu'une grande centrale syndicale, d'ordinaire très lucide, et dont le devoir est certes de défendre ses adhérents, ait manqué de maîtrise au point d'organiser une manifestation publique qui fut disons-le, un échec et dont il était facile de prévoir qu'elle ne mettrait pas à l'abri des plastiqueurs ceux qu'elle voulait préserver. La suite a prouvé son erreur. De même, connaissant le manque de compréhension — sans doute regrettable — des parents pour les grèves d'enseignants, jouet-on un jeu adroit en acceptant de faire supporter aux enfants le poids d'une indignation, si justifiée soit-elle ? Nous n'écrivions pas cela, la violence étant en tout état de cause condamnable, si nous pensions que ces manifestations pouvaient concourir à sa disparition. Mais ceux qui connaissent tant soit peu le problème de la violence savent que loin d'en mourir, elle se nourrit, surtout si elle est clandestine, des manifestations d'hostilité. Est-il possible que certains responsables, qu'ils soient politiques ou syndicaux, l'ignorent ? Peut-être chez les uns ou les autres se glisse-t-il dans ce comportement, des arrière-pensées politiques ou électorales ? Qu'ils ne se récrient pas : il n'y a dans cette supposition rien de diffamatoire ni d'hostile. Maurice Duverger n'a-t-il pas écrit quelque part *"La politique est la guerre civile continuée par d'autres moyens..."* ? Ne nous paraît pas le moins du monde inadmissible que l'on utilise les sentiments populaires ou l'erreur de l'adversaire à des fins politiques. Dans ce domaine d'ailleurs, les problèmes de la violence, ou plutôt ceux de la "sécurité" ont été largement sollicités. Le Giscardisme a cru trouver dans la fabrication systématique d'une psychose *"d'insécurité des Français"* et dans l'affirmation concomitante qu'il était le seul à pouvoir assurer leur sécurité, un bon thème de propagande pour sa survie. On sait que cette attitude de pompier incendiaire n'a pas rencontré le succès escompté. Les catastrophistes de Corse devraient s'en souvenir. Et nous laissons de côté, comme positivement suicidaires, les tentatives de création de groupes ou milices d'autodéfense, auxquelles on ne pourrait assigner, vu les résultats inéluctables qu'enfanterait leur action, qu'un objectif d'affrontement général. Confondre sincèrement des clandestins politiques — quels qu'ils soient — avec des voleurs de poules ou d'auto-radios relèverait de la pathologie.

Bien entendu, les victimes et leurs défenseurs en appellent, sous des formules diverses, à la répression officielle. Le RPR dénonce l'immobilisme du Pouvoir. Il l'avait déjà fait sous le Gouvernement Barre... Mais le RPR n'est pas seul à réclamer des gendarmes. Nous n'allons pas ici prétendre que les gendarmes sont inutiles. Nous pensons même qu'une surveillance plus rigoureuse des nuits corses découragerait en partie du moins les plastiqueurs non politiques, dont, à tort, on ne parle pas trop. On met tout au compte des clandestins politiques alors que la moitié au moins des attentats sont de droit commun. La répression aurait peut-être une influence sur les faits de cette nature. Mais il est éga-

lement archi-connu qu'elle n'a jamais eu pour vertu de mettre un terme à la violence de militants politiques motivés. Cette violence-là se nourrit de tout, il faut l'admettre : des manifestations d'hostilité, de la répression, du laxisme officiel aussi, d'ailleurs, puisqu'il lui facilite les choses.

La violence que nous déplorons est-elle donc indestructible ? Beaucoup de spécialistes de la question le pensent. Ils savent en tous cas qu'elle est indestructible par la simple coercition ne tenant pas compte de ses causes.

L'exemple corse est, sur ce point d'une parfaite clarté.

La violence clandestine, quand elle s'est vraiment organisée sur une base politique, a résisté à toutes les tentatives de la réduire par la force, celle-ci pouvant prendre des formes diverses : l'indignation à répétition de certains politiciens, les essais officiels de constitutions de fronts antinationalistes, les malencontreuses initiatives de manifestations du même ordre, le déploiement de policiers, de gendarmes et de CRS sur tout le territoire, la multiplication des contrôles routiers, les interpellations et les gardes à vue à répétition, les arrestations, les incarcérations, les procès, les condamnations, cent détenus politiques dans les prisons françaises... Rien n'a pu arrêter la violence. L'apparition d'un soi-disant contre-terrorisme a eu encore moins d'effet. Il y a donc lourd à parier qu'aujourd'hui pas plus qu'hier, ces moyens ne réussiraient à juguler l'escalade. Ceux qui font mine de l'oublier obéissent à d'autres mobiles que l'espoir de ramener la tranquillité dans l'île.

Pourtant le FLNC a décrété et observé une trêve. Pendant un temps tout le monde a pu penser, et certains hommes politiques déclarer, que la violence, comme LIP ou Capri, c'était fini. La trêve a duré environ un an. Elle avait été annoncée quelques semaines avant l'élection présidentielle de mai 1981.

Pourquoi cette trêve ? Le FLNC croyait-il vraiment que l'avènement de la Gauche pourrait disposer l'Etat Français à mettre un terme définitif au processus de "colonisation", à poser devant le Peuple Corse les rails de l'indépendance ? Sûrement pas. Depuis toujours le FLNC proclame que l'Etat Français n'acceptera jamais, sauf sous la contrainte, de "libérer la Corse", quel que soit le régime au pouvoir. La trêve, alors parce que le FLNC ne voulait pas compromettre les chances de libération des prisonniers politiques, de suppression de la Cour de Sécurité de l'Etat, d'amnistie ? Nous ne le croyons pas non plus. Il savait que le Pouvoir de Gauche serait contraint de tenir ces promesses-là, sauf à renforcer la revendication nationaliste corse, qu'il n'admet pas plus que ses prédécesseurs, et à se discréditer solennellement.

Alors ? Nous pensons simplement que les responsables politiques du FLNC ont ressenti l'espoir que des milliers de sympathisants de la cause nationaliste et une très large fraction du Peuple Corse mettaient dans les promesses de la Gauche, qui ne se limitaient pas à l'arrêt de la répression mais annonçaient aussi la fin du centralisme colonisateur, le respect de l'identité corse, la gestion par les Corses de leurs propres affaires, la

relance de l'économie insulaire, l'assainissement des mœurs électorales, la recorsisation, la transparence de l'utilisation des fonds publics, tout cela dans un climat de démocratie retrouvée.

Un tel programme était difficile à mépriser. Le FLNC a poursuivi sa trêve tant que le Peuple Corse a cru en ce programme qui, s'il était réalisé, satisfèrait indiscutablement tout le monde.

Or certaines promesses ont été tenues, mais beaucoup ne l'ont pas été. Le doute de nouveau s'est emparé du Peuple. Le grand changement attendu ne s'est pas opéré. L'économie piétine toujours. Les mêmes hommes sont toujours en place et le "sang nouveau" injecté par la consultation du 8 août n'est pas assez abondant pour chasser l'autre. Certains petits notables corrompus tiennent toujours la barre d'organismes que leur présence déprécie. Les Corses ne voient nullement s'infléchir la courbe d'une immigration qui reste galopante. Comment refuter le constat de « colonisation de peuplement » quand les corses ne sont plus que la moitié de la population corse ? Comment éviter le reproche d'aculturation, lorsque, comme à plaisir, certains continentaux expriment, même en enseignant, le mépris de la langue corse et de tout ce qui est notre être culturel collectif ? Certains qui s'indignent d'un slogan comme IFF, effectivement inadmissible par la généralisation qu'il implique et maladroît par l'interprétation qu'il permet, sont-ils aussi attentifs aux erreurs de ceux qui lui ont donné naissance ?

La trêve a été rompue dès que le grand espoir populaire qui l'avait provoquée s'est évanoui.

Si cet espoir reprenait souffle, si les Corses pouvaient enfin constater la réalisation, même progressive, du changement promis, la violence, qui perdrait la chair même de sa justification — car l'indépendantisme n'est qu'un mot comme les autres et ce qui importe aux Corses, le FLNC le sait, c'est le bien-être, la justice et la Paix dans le respect de leur personnalité — aurait peu de chance de survivre longtemps.

C'est celui-là le seul vrai remède à la violence. Est-il à long terme ? Sans doute. Mais le problème, quel qu'un l'a dit, est de savoir si l'on préfère guérir lentement ou mourir tout de suite...

Dans le drame de la violence que la Corse vit aujourd'hui, chaque partie semble oublier quelque chose d'essentiel. Ceux qui la pratiquent en oublient les effets, condamnables par les risques mortels qu'ils comportent. Trop de ceux qui la combattent veulent en oublier les causes qui sont inséparables d'elle. Il n'y a nulle part de mal sans cause et sans effet, pas plus en sociologie qu'en physiologie.

Vouloir supprimer l'effet sans supprimer la cause relève de l'inconscience ou de la démagogie.

Charles Valéry

(\*) extrait de *Kyrn*, le magazine de la Corse, 7 rue César Campinchi - 20200 Bastia

## Les limites de l'internationalisme

Dans la préface de l'édition italienne, publiée en 1976, du livre qui comprenait cet essai, aujourd'hui traduit en français, je définissais ma recherche comme la première ébauche d'un travail de plus large envergure, dédié à la crise de l'internationalisme marxiste. Rien n'est encore venu concrétiser cette proposition. Cela ne signifie pas que j'ai renoncé à me préoccuper de ce sujet, mais justifie que j'ai accepté la proposition de mes amis de **Fédérop** de republier ce texte sans modifications.

Du reste, des faits nouveaux me semblent avoir confirmé les hypothèses fondamentales qui sont à la base de mon travail. En premier lieu, les guerres entre Etats communistes (entre la Chine et le Vietnam et entre le Vietnam et le Cambodge) ont définitivement démenti l'idée que le dépassement de la division de la société en classe et la réalisation du socialisme impliquent automatiquement le dépassement de l'antagonisme entre les Etats et l'affirmation de la paix et de l'internationalisme. « **L'idée qu'il faut d'abord instaurer le socialisme, avait écrit Barbara Wootton dans un essai publié en 1940 sur la faillite de la Seconde Internationale, après quoi toutes les institutions internationales seraient données de surcroît, est une idée qui fait fi des leçons de l'expérience** ». Elle concluait en écrivant : « **Le fédéralisme propose d'établir un ordre élémentaire dans le domaine international et de faire pour les Etats ce que les Etats firent pour les individus lorsqu'ils mirent fin au règlement des querelles personnelles par le couteau ou la trique, le tesson de bouteille ou le pistolet. Quand cette sorte d'ordre élémentaire sera établi, alors nous pourrions parler utilement de socialisme, mais pas avant.** » (1).

En second lieu, l'affirmation du mouvement pour la paix comme élément permanent du panorama politique confirme, à mon avis, l'hypothèse fondamentale qui est à la base de ma recherche : la priorité dans le monde contemporain de la lutte pour la paix par rapport aux autres objectifs politiques. En effet, la guerre est devenue, au cours de notre siècle, un phénomène global et mondial, tellement destructeur pour l'ensemble des puissances (ou des coalitions de puissances) en conflit, qu'elle se révèle comme un instrument de moins en moins utilisable pour résoudre les problèmes internationaux. La paix apparaît, en conséquence, comme la condition de tout progrès sur la voie d'une plus grande liberté et d'une plus grande égalité entre les hommes.

Le temps semble donc apporter toujours de nouvelles confirmations à la thèse selon laquelle la théorie marxiste de l'internationalisme ne réussit pas à l'épreuve des faits. Une contribution, à mon avis favorable, au dépassement des limites de cette théorie peut être trouvée dans la théorie fédéraliste.

La théorie marxiste, comme on le sait, considère la guerre comme le produit de l'exploitation de l'homme par l'homme et attend la paix de la transformation des différents Etats dans un sens socialiste. La théorie fédéraliste tout en ne niant pas que l'exploitation de l'homme par l'homme est la racine la plus profonde des conflits sociaux, affirme au contraire que la lutte des classes ne dégénère en guerre à l'intérieur de l'Etat que dans des circonstances exceptionnelles. C'est le cas avec la guerre civile, quand l'appareil de force de l'Etat se désagrège et que la lutte politique assume un aspect analogue à celui qui caractérise les relations entre les Etats. La guerre est donc un phénomène qui se manifeste dans sa spécificité dans les relations internationales, c'est-à-dire entre des groupes organisés, dotés du monopole de la force physique : dans la société moderne ce sont les Etats souverains. Il existe donc une différence qualitative entre politique intérieure et politique internationale, qui n'affecte pas le contenu des relations existantes dans l'une ou l'autre sphère, mais la manière dont elles sont réglées. Alors que dans l'Etat les rapports entre les individus sont réglés par le droit, dont le respect est garanti par le gouvernement qui détient le monopole de la force, les relations internationales ont un caractère anarchique, c'est-à-dire qu'elles se fondent sur l'usage de la force ou la

menace d'y recourir, car la puissance n'est monopolisée par aucun centre de pouvoir. *Kant* (2) observe que, comme c'est le cas dans l'état de nature, où il n'existe pas de pouvoir qui offre à chacun une garantie légale, tout Etat, dans les relations avec d'autres Etats, doit rester en permanence armé et vigilant, doit toujours supposer devoir se faire justice lui-même et doit donc considérer la guerre comme toujours possible en puissance. Le droit international, auquel les organisations internationales modernes comme la Société des Nations et l'O.N.U. doivent s'adapter puisqu'elles ne possèdent pas de pouvoir qui leur soit propre, n'est donc pas, en conséquence, un instrument efficace pour éliminer la guerre, dans la mesure où il ne limite pas la souveraineté absolue des Etats et n'entame pas le principe de la tutelle de leurs dirigeants sur eux-mêmes. Par conséquent, par la guerre, et même « **par son issue favorable, la victoire**, écrit *Kant*, **il n'est rien décidé relativement au droit** » (3).

De manière cohérente avec ces préalables, *Kant* définit la paix comme « **la fin de toutes les hostilités** » et non simplement comme la suspension des hostilités qui s'établit dans l'intervalle entre deux guerres. La paix n'est pas une situation qui existe dans l'état de nature, mais elle doit être construite et garantie par un ordre juridique soutenu par un appareil coercitif supérieur aux Etats. La frontière qui sépare la politique intérieure de la politique internationale est donc la frontière qui sépare la paix de la guerre. En définissant la paix comme la situation dans laquelle la guerre est devenue impossible, *Kant* a défini cette frontière de façon rigoureuse et a situé la trêve (c'est-à-dire la situation dans laquelle subsiste la menace d'hostilités, même si elles ne sont pas déclarées) dans la sphère de la guerre. Pour *Kant*, la condition fondamentale de la paix c'est le droit, ou mieux l'extension du droit à tous les rapports sociaux, en particulier à la sphère des rapports entre les Etats. C'est seulement dans le cadre d'une fédération universelle de peuples libres que le droit international deviendra une réalité juridique complète, c'est-à-dire appuyée sur un pouvoir capable de régler les rapports entre les Etats et d'empêcher les hommes, isolés ou en groupe, de recourir à la violence pour résoudre leurs conflits.

Il est maintenant possible de mettre en évidence la différence entre la théorie fédéraliste des relations internationales et la théorie marxiste. En premier lieu, la théorie fédéraliste explique la politique intérieure avec des catégories différentes de celles avec lesquelles elle explique la politique internationale, comme résultat de la dichotomie souveraineté de l'Etat-anarchie internationale, droit-force, paix-guerre.

En second lieu, la théorie fédéraliste, à la différence de la théorie marxiste, ne situe pas la cause de la guerre dans la nature de certaines structures internes des Etats, mais dans le caractère anarchique du système politique international qui ne limite pas la souveraineté absolue des Etats. En conséquence c'est dans la division politique du genre humain qu'elle voit l'obstacle à la collaboration et à la solidarité entre les peuples, indépendamment de la forme d'organisation politique et économique qu'ils se sont donnés. La leçon des faits confirme que la transformation des structures des différents Etats (même dans un sens socialiste) ne modifie pas la nature potentiellement violentes des relations internationales. Il existe en effet un type de conflits que la théorie marxiste n'avait pas prévu et qu'elle ne réussit pas à expliquer : celui entre Etats socialistes. Ils ne peuvent s'expliquer que si l'on reconnaît au système politique international une autonomie adéquate par rapport aux structures internes des Etats et qu'on attribue cette autonomie à l'anarchie internationale.

Ce texte est la préface du livre **Les limites de l'Internationalisme** de notre ami **Lucio Levi**.

Ce livre, à paraître à l'automne 1983, sera le 8ème volume de la collection **Textes Fédéralistes** de **Fédérop**.



En troisième lieu, alors que dans la perspective marxiste la paix est conçue comme une conséquence automatique et nécessaire de la transformation socialiste des différents Etats, dans la perspective fédéraliste elle se présente comme le résultat d'une lutte spécifique contre la souveraineté absolue des Etats et pour le gouvernement démocratique supranational. En effet, là où il existe un tel gouvernement, comme aux Etats-Unis, les conflits engendrés par le capitalisme ne provoquent pas de guerre, le pouvoir de déclarer la guerre ayant été transféré des Etats au gouvernement fédéral et tous les conflits pouvant être réglés sur la base des lois devant un tribunal ; par contre, en Europe les conflits entre Etats se sont fréquemment transformés en guerres, la souveraineté nationale n'y ayant pas reçu de limites. En substance, alors que dans la perspective socialiste la paix est un objectif subordonné à la lutte pour le socialisme, pour le fédéralisme, elle constitue l'objectif principal, la condition de tout progrès. Ce point de vue apparaît particulièrement adapté pour affronter les caractéristiques nouvelles de la guerre dans le monde contemporain.

Face au fait dramatique de la guerre, les Internationales ouvrières ont révélé toute leur impuissance. Au moment décisif de la guerre, la solidarité nationale a toujours pris le dessus sur le lien qui unit les classes laborieuses du monde entier. L'événement qui a déterminé cette prédominance, diffusé des sentiments nationalistes au sein des nations en conflit et porté un coup mortel à la Première Internationale, c'est la guerre franco-prussienne. Le facteur qui a fait voler en éclats l'alliance entre les classes ouvrières au sein de la Seconde Internationale et a déterminé l'alliance des classes ouvrières des différents Etats avec les bourgeoisies nationales contre le prolétariat des autres pays, c'est la Première Guerre Mondiale. Et c'est encore la guerre (la Seconde Guerre Mondiale) qui explique la dissolution de la Troisième Internationale par *Staline*. L'alliance de l'Union Soviétique avec les plus grands pays du monde occidental exigeait l'arrêt de l'activité de ce qui se présentait comme l'organe de la révolution mondiale, au nom d'une collaboration imposée par la nécessité de défaire avant tout l'Allemagne nazie et ses alliés. La survie du *Komintern* était donc devenue incompatible avec les objectifs imposés par la raison d'Etat de l'Union Soviétique.

Ces avatars des Internationales ouvrières permettent d'illustrer une relation souvent inobservée entre internationalisme et anarchie internationale. L'impuissance des internationales face à la guerre n'est pas un accident mais l'expression d'une tendance structurelle. Les relations internationales sont dominées par un mécanisme qui tend irrésistiblement à reproduire, surtout dans les phases de crise plus aiguës du système politique international, comme les guerres, le phénomène de la division internationale du mouvement ouvrier et à faire prévaloir la solidarité nationale, même entre classes antagonistes, sur la solidarité internationale de classe. Ce mécanisme, c'est l'anarchie internationale, obstacle permanent à la lutte pour la paix et la solidarité entre les peuples et entre les travailleurs.

« Le socialisme international ne peut pas tenir contre l'anarchie internationale » a écrit *Barbara Wootton*, en commentant la faillite de la Seconde Internationale (4). C'est le fait sur lequel doivent réfléchir et contre lequel doivent lutter ceux qui veulent défaire le nationalisme et se battre pour la paix et l'ordre international. Les frontières politiques et militaires entre les Etats sont les murs contre lesquels sont venues se briser les vagues de l'internationalisme démocratique et socialiste. Les frontières nationales sont des murs de prison qui empêchent les peuples et les travailleurs de s'organiser et de lutter sur le plan international avec les mêmes instruments que ceux par lesquels ils organisent leurs luttes au plan national.

Les procédures démocratiques de formation des décisions politiques et d'organisation des masses s'arrêtent encore totalement aux limites des Etats. Aujourd'hui encore les institutions aux moyens desquelles se développe la participation démocratique ne permettent que d'agir dans son propre pays et de n'influencer que sa politique. L'intérêt des institutions fédérales réside dans le fait qu'elles permettent l'extension de la démocratie, et donc la participation électorale du peuple, et l'organisation de ses instruments de lutte politique et syndicale d'un seul Etat à l'union de plusieurs Etats. Elles permettent donc de mettre en œuvre le contrôle démocratique des relations politiques et économiques internationales.

L'internationalisation du processus de production, ajoutée

à la crise de l'Etat national, aujourd'hui particulièrement forte en Europe, crée les conditions du dépassement de la souveraineté absolue de l'Etat au sein de la Fédération européenne.

Quarante ans après la fin de la Seconde Guerre Mondiale, les Européens, en élisant le Parlement européen au suffrage universel direct, semblent avoir appris la leçon de l'histoire. Le caractère toujours plus destructeur de la guerre les a menés, comme *Kant* l'avait prévu deux siècles auparavant (5), à s'engager sur la voie de la construction d'un gouvernement démocratique supranational. L'élection européenne est le premier exemple historique d'une élection à caractère supranational. Elle a permis d'étendre la participation démocratique du niveau national au niveau international. On a ainsi ouvert une brèche dans le bastion de la raison d'Etat, qui fait toujours prévaloir les intérêts nationaux sur toute autre finalité de dimension internationale. Le peuple européen pourra, à travers cette brèche, s'engager dans ce secteur de la vie politique et économique qui a été jusqu'à maintenant le terrain exclusif de la rencontre diplomatique et militaire entre les Etats et de la concurrence anarchique entre les gigantesques concentrations capitalistes multinationales. L'évolution dans un sens fédéral de la Communauté européenne (qui n'est pas encore perçue par la pensée politique dominante) dessine donc un nouveau mode d'organisation des relations entre les Etats, qui représente un modèle valable pour le monde entier et qui permettra à l'humanité d'affronter en termes unitaires les problèmes cruciaux de son avenir.

Lucio Levi (Turin août 1982)

- (1) *Barbara Wootton*, *Socialisme et fédération*, traduction française dans *M. Albertini*, *Qu'est-ce que le fédéralisme*, SEDEI, Paris, 1963, pages 184 et 185.  
 (2) *Emmanuel Kant*, *Projet de paix perpétuelle*, 1795, traduction française, librairie philosophique J. Vrin, Paris, 1948.  
 (3) *Ibid*, page 25.  
 (4) *Barbara Wootton*, *Op. cit.* page 182.  
 (5) *Emmanuel Kant*, *Idee d'une histoire universelle d'un point de vue cosmopolitique* (1784).

#### suite des notes de la page 10

- (3) *B. Lassudrie-Duchêne* : *Décomposition internationale des processus productifs et autonomie nationale*, dans *H. Bourguinat et alii*, *Internationalisation et autonomie de décision : les choix français*. Economica, 1982.  
 (4) *J.L. Mucchielli et J.P. Thuillier* : *Multinationales européennes et investissements croisés*, Economica, 1982.  
 (5) Banque Mondiale, *H.B. Chessery*, *The changing composition of developing country export*, World Bank Staff Working Paper, n°314, janvier 1979.  
 (6) cf. O.C.D.E., *l'incidence des nouveaux pays industriels sur la production et les échanges de produits manufacturés*, (1979).  
 (7) Statistiques : 1980, *Yearbook of international trade statistics*, Volume 1, ONU, N-Y (1981)  
 (8) Statistiques : Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde*, (1979)  
 (9) Source : Annuaire des statistiques du travail, BIT, Genève, 1979. Le groupe Ford fait monter en Espagne les productions nécessitant en majorité du travail non qualifié (assemblage des moteurs et des véhicules), alors qu'en Allemagne et en Grande-Bretagne elles utilisent du travail qualifié (conception et réalisation des pièces sophistiquées). cf. *F. Vellas* : *A propos de la négociation Ford en France et en Autriche, les enseignements d'un précédent*, R.E.I., août 1979.  
 (10) cf. le secteur automobile  
 (11) Pour l'analyse théorique, et les détails statistiques, cf. *F. Vellas* : *Echange international et qualification du travail*, Economica 1982  
 (12) Pour une première approche, cf. *B. Lassudrie-Duchêne et J.L. Mucchielli*, *La France pays intermédiaire*, « Le Monde » du 19.12.78  
 (13) C.E.P.I.I. : Centre d'Etudes Prospectives et d'Informations Internationales, Etude : *La spécialisation industrielle de douze pays européens avant et après 1973*. Série Fast n°1. 1980. Commission des communautés européennes.  
 (14) La demande mondiale doit être assimilée à la somme des consommations nationales, et ne pas être confondue avec la demande internationale c'est-à-dire les échanges.  
 (15) *F. Vellas* : *Pays intermédiaire, pays relais et théorie de la spécialisation internationale*, R.E.P., 3ème trimestre 1981.  
 (16) Dans le cas de l'économie espagnole, il s'agit de fabriquer des productions nécessitant en majorité du travail non qualifié (cf. note 9)  
 (17) On entend par pays carrefours ceux qui à la fois investissent à l'extérieur et reçoivent des capitaux étrangers en grandeur comparable.

# Petite histoire du Parlement européen

En juin 1979, les citoyens de tous les pays de la Communauté désignent pour la première fois, au suffrage universel, leurs représentants au Parlement européen.

**En 1984, ils voteront à nouveau pour renouveler cette Assemblée. Nous devons nous y préparer dès maintenant...**

Fort de sa nouvelle légitimité, le Parlement joue un rôle fondamental dans la construction européenne. Parmi les différentes étapes qui ont conduit à la création d'un Parlement européen, il convient de retenir :

## A - Le Traité de Paris

Le Traité signé à Paris le 18 avril 1951 crée la Communauté européenne du charbon et de l'acier (C.E.C.A.) et prévoit la constitution d'une Assemblée, «l'Assemblée commune», chargée du contrôle de la Haute Autorité.

Les six pays signataires (France, République Fédérale d'Allemagne, Italie, Pays-Bas, Belgique, Luxembourg) reconnaissent par là la nécessité d'un contrôle démocratique sur l'organe exécutif, la Haute Autorité, et ouvrent la voie à une véritable représentation populaire européenne. Cette Assemblée composée de 78 membres désignés par les Parlements nationaux, en leur sein, se réunit pour la première fois à Strasbourg le 10 septembre 1952.

## B - Les Traités de Rome

Après l'échec de la Communauté européenne de défense - la C.E.D. - en 1954, les Six décident à Messine en juin 1955 de relancer la construction européenne et le 25 mars 1957, ils signent les traités de Rome créant la Communauté économique européenne - «Le marché commun» - et la Communauté européenne de l'énergie atomique - la C.E.E.A. ou Euratom. Ces deux textes reprennent les termes du Traité C.E.C.A. et prévoient la création d'une Assemblée à laquelle ils confient des pouvoirs de contrôle et de délibération. Cette Assemblée est commune aux trois institutions. Elle comprend 142 membres qui siègent pour la première fois à Strasbourg le 19 mars 1958 et décident le 30 mars 1962 de transformer l'appellation d'«Assemblée parlementaire européenne» (titre qu'elle s'était donnée, pour la langue française, en 1958) en «Parlement européen».

## C - Les Traités de Luxembourg

C'est la création d'un budget communautaire alimenté par des ressources propres (droits de douane du Tarif extérieur commun, prélèvements agricoles, pourcentage de la TVA, en vertu d'une décision du Conseil du 21 avril 1970, qui va entraîner l'octroi de pouvoirs budgétaires au Parlement Européen. En effet, ne dépendant plus de contributions des

Etats membres sur lesquelles les Parlements nationaux étaient censés exercer eux-mêmes une certaine surveillance, le budget ne pouvait plus être placé sous le seul contrôle du Conseil : les règles de la démocratie exigeaient qu'il fût désormais contrôlé, au moins partiellement, par le Parlement européen. C'est ce nouvel aménagement des pouvoirs budgétaires entre Conseil et Parlement que sanctionnent les deux traités de Luxembourg du 22 avril 1970 et du 22 juillet 1975.

Entretemps, l'adhésion britannique, irlandaise et danoise le 1<sup>er</sup> janvier 1973 portait le nombre des parlementaires européens à 198.

## D - L'Acte de Bruxelles

Les pouvoirs budgétaires renforcés accordés au Parlement européen appelaient à plus ou moins long terme son élection directe, d'ailleurs prévue dès les origines à l'article 138 du Traité de Rome et jusqu'alors sans cesse ajournée faute de consensus des Etats membres. Au Sommet européen de décembre 1974, l'unanimité se fit jour. L'Assemblée fut en mesure de présenter un projet d'élection directe dès le 15 janvier 1975.

Après négociations, le Conseil, réuni à Bruxelles, le transforma en un «Acte portant élection du Parlement Européen au suffrage universel direct», qui fut ratifié par l'ensemble des parlements nationaux. Dès lors la première élection européenne put avoir lieu du 7 au 10 juin 1979. La Grèce étant entrée dans la CEE en JANVIER 1981, procéda à l'élection au suffrage universel de ses députés quelques mois plus tard, en octobre.

# Organisation et Fonctionnement

## A - Le fonctionnement du Parlement européen

### 1. La Présidence et le Bureau

Le Parlement élit pour une durée de deux ans et demi un bureau composé d'un Président et de 12 vice-Présidents, chargé de diriger les travaux du Parlement. Lorsque le Bureau se réunit avec les présidents des groupes politiques, il devient le Bureau élargi. Cette instance élabore les projets d'ordre des travaux de l'Assemblée, que celle-ci adopte ou modifie en séance plénière car elle est entièrement maîtresse de son ordre du jour.

### 2. La questure

L'Assemblée élit aussi, dans les mêmes conditions, un collège de cinq questeurs, qui est chargé de tâches administratives et financières qui con-

cernent directement les parlementaires. Les questeurs ont voix consultative au Bureau et au Bureau élargi.

## 3. Les lieux de travail

En 1952, l'Assemblée commune s'est réunie à Strasbourg, suivie en cela par le Parlement européen. De 1966 à 1981 cependant (et sauf en 1979) une partie des sessions se sont déroulées à Luxembourg. En 1981, par un vote en séance plénière, le Parlement européen a décidé de tenir toutes ses sessions à Strasbourg. Généralement, le Parlement européen tient tous les mois une période de session d'une semaine.

Le Secrétariat Général du Parlement européen reste pour sa part fixé à Luxembourg.

Quant aux réunions des commissions parlementaires et des groupes politiques, elles ont lieu pour la plupart à Bruxelles.

Il convient de rappeler qu'il s'agit là (Décision des représentants des Gouvernements du 8 avril 1965) de «lieux de travail provisoires.» Le siège des institutions de la Communauté devant être, d'après le Traité, fixé «de commun accord par les gouvernements des Etats membres».

## B - Les groupes politiques

Les dix Etats membres comptent un nombre de parlementaires variable. Bien que celui-ci ne soit pas exactement proportionnel à la population, il respecte globalement l'importance démographique relative des différents pays.

La répartition des sièges vise également à assurer la représentation de l'éventail politique de chacun des Etats et à permettre aux différentes composantes territoriales des pays les plus peuplés d'être prises en compte.

Les 434 parlementaires sont élus pour cinq ans. Leur répartition dans l'hémicycle se fait en fonction de leur appartenance à un groupe politique européen. Ces groupes sont au nombre de sept :

- Le groupe socialiste (S)
- Le groupe du Parti populaire européen (P.P.E.)
- Le groupe des démocrates européens (D.E.)
- Le groupe des communistes et apparentés (COM)
- Le groupe libéral et démocratique (L)
- Le groupe des démocrates européens de progrès (DEP)
- Le groupe de coordination technique et de défense des groupes et des parlementaires indépendants (CDI)
- Une dizaine de parlementaires seulement se déclarent non-inscrits (N.I.)



## C - Le rôle du Parlement

### 1. Le rôle consultatif

Bien que demeurant juridiquement une assemblée consultative, qui donne des avis sur la législation communautaire, le Parlement européen a, au fil des ans, accru de façon spectaculaire son influence dans le processus législatif communautaire : d'une part il est maintenant consulté sur tous les actes communautaires, d'autre part le Conseil ne peut se prononcer sans avoir obtenu son avis (depuis que, la Cour de justice européenne en a décidé ainsi), enfin et surtout les amendements du Parlement sont davantage pris en considération depuis son élection directe par la Commission et le Conseil.

### 2. Les pouvoirs budgétaires

Les traités d'avril 1970 et de juillet 1975 ont établi un compromis entre le Conseil et le Parlement pour ce qui concerne l'adoption des dépenses, la détermination des recettes et leur montant demeurant essentiellement du ressort des Etats membres.

La procédure budgétaire peut être sommairement résumée ainsi :

- La Commission prépare un avant-projet et le transmet au Conseil. Celui-ci élabore un projet qu'il soumet en première lecture aux parlementaires.
- Le Parlement adopte des propositions de modifications aux dépenses obligatoires - c'est-à-dire résultant de l'application des traités - et des amendements aux dépenses non-obligatoires.
- Le Conseil statue à son tour, à une majorité qualifiée, sur ces propositions et sur ces amendements, et renvoie le texte modifié au Parlement.
- Ce dernier délibère en seconde lecture et peut encore amender jusqu'à un certain point les dépenses non-obligatoires, à la majorité des trois cinquièmes.
- Le Parlement peut rejeter le budget dans sa totalité (il l'a fait pour le budget 1980), obligeant la Commission et le Conseil à recommencer la procédure.
- C'est le Président du Parlement qui arrête le budget des Communautés.

### 3. La fonction de contrôle

Enfin, et ce n'est pas le moindre aspect de sa compétence, le Parlement européen assure une fonction de contrôle politique. Celui-ci s'exerce à tous les stades du processus délibératif communautaire ; il résulte de la responsabilité politique de la Commission, fixée par les traités. Le Parlement européen peut voter **une motion de censure contre la Commission**. Ce vote doit être acquis à la majorité des deux-tiers des suffrages exprimés et à la majorité des membres composant l'Assemblée.

Il existe un autre aspect de cette fonction de contrôle : les parlementaires peuvent en effet poser des questions tant à la Commission qu'au Conseil des ministres ainsi qu'à la conférence des ministres des affaires étrangères (dans le cadre de la coopération politique entre

les Dix). Cette procédure tend à se développer et contribue sans aucun doute à renforcer la concertation et à améliorer la compréhension entre les différentes institutions.

### 4. La coopération politique et les droits de l'homme

Reconnaissant que le Parlement Européen avait une vocation plus large que les sujets strictement économiques couverts par les Traités, les Chefs d'Etat et de gouvernement ont associé pleinement l'Assemblée, et dès l'origine, à la coopération organisée entre les Etats membres dans le domaine de la politique étrangère («procédure Davignon de coopération politique»).

Depuis 1975, par décision du Conseil européen, le Parlement peut adresser des questions écrites et orales, dans le domaine de la politique étrangère, à la Conférence des Ministres des Affaires étrangères.

Depuis l'élection directe, il n'y a pas de session sans débat portant sur des sujets dépendant de la coopération politique et sans questions d'actualité adressées aux Ministres sur des problèmes de politique étrangère.

Par ailleurs, le Parlement européen tient des débats et vote des résolutions sanctionnant les violations aux droits de l'homme dans l'une ou l'autre région du monde.

## Les Perspectives

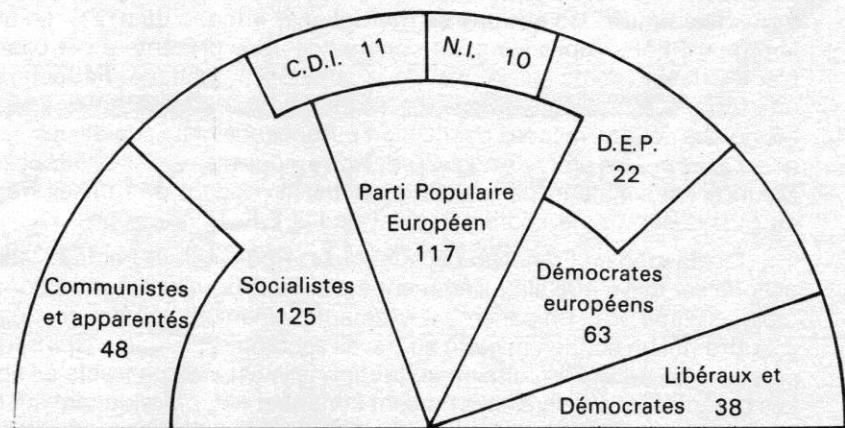
C'est en 1984 qu'aura lieu la **seconde élection du Parlement européen au suffrage universel direct**. Le scrutin de juin 1979 avait donné lieu à une parti-

cipation électorale inégale d'un pays à l'autre : 32,6% au Royaume-Uni, 58% aux Pays-Bas, 60,8% en France, 63,5% en Irlande, 66% en République Fédérale d'Allemagne et au Danemark. Cette participation fut plus forte en Italie (85%), au Luxembourg (89%) et en Belgique (91,4%) où, il est vrai, le vote est obligatoire.

Ces différences de pourcentages, comme d'ailleurs les différences dans les modes de scrutin utilisés en 1979 (du scrutin uninominal en Grande-Bretagne au scrutin de listes nationales à la proportionnelle en France et plusieurs autres pays) n'ont pas porté atteinte au crédit et à la légitimité du Parlement européen, première assemblée internationale au monde à être élue au suffrage universel.

Une incertitude règne encore sur le mode de scrutin qui sera utilisé en 1984 : **Le Parlement lui-même propose l'adoption d'une procédure électorale uniforme** (conformément au Traité et à l'Acte de 1976). **Les députés européens seraient élus à la proportionnelle** dans des circonscriptions qui seraient délimitées par les Etats membres (des circonscriptions pour un nombre de députés allant de 3 à 15). Le projet soumis par le Parlement au Conseil prévoit également **des conditions uniformes pour l'éligibilité et le droit de vote**. Pour être adoptée, la procédure électorale uniforme doit recueillir l'unanimité au Conseil puis être ratifiée par les Parlements nationaux, **faute de quoi le mode de scrutin pour 1984 sera encore une fois fixé au niveau national**.

### La répartition des sièges au Parlement européen



Extrait de *Socialisme et Liberté (F.S.D.)* janvier/février 1983 - 8 rue Saint Marc - 75002 Paris

## 1973. Dix ans déjà.

Les organisations fédéralistes européennes les plus importantes (Action Européenne Fédéraliste et Mouvement Fédéraliste Européen) viennent après 19 années d'opérer leur réunification pour recréer **l'Union Européenne des Fédéralistes** issue de la résistance dans l'immédiat après-guerre, porteuse alors d'un espoir de dépassement de la souveraineté absolue des états nationaux en Europe. En France, le M.F.E., seule organisation partie prenante de l'U.E.F. constitue déjà l'anneau faible de la chaîne pour le fédéralisme européen faute d'une ligne stratégique et politique cohérente, tiraillé dans son opposition à la présidence de Georges Pompidou entre les centristes et les socialistes, incapable ainsi de servir de catalyseur aux forces européistes latentes dans la classe politique comme dans le mouvement syndical. Alors qu'il existe sur le plan européen une organisation jeune du M.F.E., bien structurée en Italie par exemple, elle est en France inexistante. Le M.F.E., en France, s'avère incapable de créer une organisation jeune en raison, à la fois de sa faiblesse sur le plan de l'organisation et de sa réticence à l'égard des thèmes susceptibles de créer l'adhésion de jeunes au fédéralisme européen dans le contexte de l'après-68. C'est ainsi qu'au début de 1973 naît un bulletin ronéoté : **Fédéchoses**, animé par des jeunes fédéralistes de Lyon et de Paris. Son objectif, défini dans l'éditorial du premier numéro consiste essentiellement à « **contribuer à la mise en place de la section française de la jeunesse européenne fédéraliste en permettant à des groupes isolés de mener entre eux un long et difficile débat interne dans le but de porter auprès des autres organisations de jeunes (politiques, syndicales, culturelles) le discours fédéraliste** » ce qui ne serait possible, les animateurs de **Fédéchoses** en sont bien conscients, que lorsque l'organisation se serait dotée d'une « **ligne théorique, politique et stratégique cohérente** ». Il s'agit alors d'affirmer « **la double opposition de régime à la droite conservatrice et nationaliste et de communauté à l'état national bureaucratique et centralisé** » (édito du n°7), ainsi que des thèmes mobilisateurs pour les jeunes du début des années 70 tels que le « **soutien à toutes les luttes anti-autoritaires (école, armée, minorités nationales, luttes sociales) qui agitent sporadiquement les états-nations européens, concourent à leur affaiblissement et plus tard à leur destruction** » (édito du n°6), le droit à l'objection de conscience et à la création de syndicats de soldats, les droits civiques et sociaux des travailleurs immigrés, la lutte pour une société définie comme « **socialiste, démocratique et autogestionnaire** ».

En 1975, la **J.E.F. France** est créée lors de son premier congrès à Lyon. **Fédéchoses**, animé par certains responsables de la J.E.F., conserve cependant son autonomie. Au congrès de la J.E.F. France à Nancy, en 1977, la tâche de structuration de l'organisation paraît accomplie. Les animateurs de **Fédéchoses** décident alors de modifier le rôle et la forme de ce qui était devenu une revue à part entière. La perspective de la première élection européenne se fait enfin jour et l'on peut écrire « **depuis que l'échéance de l'élection européenne apparaît comme un objectif proche et réalisable, ceux qui pendant des années ont prêché dans le désert voient aujourd'hui leurs rangs grandir, les sections nouvelles fleurir, les actions se multiplier...** » (édito du n°21). Le travail qui se développe alors dans la région Rhône-Alpes jusqu'au congrès de 1980 présente à cet égard un caractère exemplaire sur le plan militant comme sur le plan de la cohérence politique. **Fédéchoses-Pour le Fédéralisme** devient une tribune de militants et adhérents des organisations européistes de la région Rhône-Alpes et se fait l'écho des actions menées par l'Union Européenne des Fédéralistes, la J.E.F. et le Conseil des Communes d'Europe. Le premier numéro de cette nouvelle formule est publiée sous le double patronnage de Maurice Pic sénateur-maire de Montélimar, Président du Conseil Régional Rhône-Alpes du C.C.E. et du professeur Jeune, alors président de l'U.E.F. Rhône-Alpes.

L'élan créé en France et dans la région Rhône-Alpes par la bataille pour la première élection européenne semble s'être singulièrement essoufflé. Pourtant la lutte pour un gouvernement européen véritable, comme pour un parlement exerçant pleinement son pouvoir législatif est loin d'être à son terme. Aujourd'hui un soutien militant au travail accompli par Altiero Spinelli au travers du **Club du Crocodile**, puis au sein de la Commission institutionnelle est indispensable à l'accomplissement de nos objectifs. Les organisations fédéralistes doivent continuer leur pression tant sur les parlementaires européens que sur la classe politique nationale afin que le projet institutionnel du Parlement soit adopté par les Etats le plus tôt possible. En 1983 les premiers animateurs de **Fédéchoses** n'ont plus l'âge d'être à la J.E.F.. Cependant nos liens avec les nouveaux animateurs d'une organisation qu'ils ont su maintenir, développer, structurer, sont restés serrés. C'est le sens de ce numéro spécial édité conjointement par la **J.E.F. France** et **Presse Fédéraliste**, dans la fidélité à notre engagement commun dans l'avant-garde fédéraliste.

Fédéchoses